

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 103

MONTRÉAL, LE MARDI 11 MAI 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Moi y'en a vouloir des sous

L'an dernier, le revenu moyen des présidents de compagnies canadiennes a augmenté de 26 %. Il a progressé, le revenu des patrons, alors que le bénéfice de ces mêmes compagnies chutait de 18 %. Entre les deux, entre la performance des patrons et celle de l'entreprise, il n'y a donc plus adéquation.

Allons-y avec quelques exemples. Paul Tellier est président du Canadien National. Au cours du dernier exercice financier complété, M. Tellier a bénéficié d'une hausse salariale de 300 000 \$. Soit l'année même où il ordonna le licenciement de 3000 personnes. Frank Hasenfratz est président de Linamar Corporation, une entreprise versée dans la fabrication de pièces d'automobiles. Alors que Linamar enregistrerait une baisse prononcée de son bénéfice, selon une enquête du *Globe and Mail*, le revenu de M. Hasenfratz passait de 11 millions de dollars en 1997 à 21 millions l'an dernier.

Archibald McLean est président de Maple Leaf Foods. Malgré les pertes enregistrées l'an dernier, il a vu son revenu augmenter substantiellement. Idem pour Robert Buchan, président de Kinross Gold. Dans certains cas, le revenu du président a dépassé le bénéfice de la compagnie. On pense à Ivan Fecan de CTV et à Richard Gelfond de Imax.

Plus près de nous, on se souviendra que, dans la foulée de la transaction ou plutôt de l'acquisition de Provigo par

Loblaw, Pierre Migneault, président et chef de la direction de Provigo, avait perçu la bagatelle de 7,5 millions de dollars. Il a reçu ce montant alors que la plupart des analystes financiers jugeaient peu reluisante la performance de M. Migneault à la tête de Provigo. Cela dit, s'il fallait communiquer tous les cas analogues à ceux mentionnés jusqu'à présent, nous n'aurions pas assez de la présente colonne.

En fait, tout se résume à ceci: le salaire moyen des patrons des 100 plus grosses compagnies canadiennes a été de 3,4 millions de dollars en 1998, en hausse de 26 % sur les 2,7 millions de 1997. Pendant ce temps, le bénéfice de ces entreprises chutait de 18 %. Pendant ce temps, on licenciait à tour de bras.

Cette poussée inflationniste des revenus des patrons canadiens s'explique par les pressions énormes qui nous viennent à cet égard des États-Unis. Selon André Perreault, responsable du groupe de rémunération des cadres au sein de la firme Mercer, «dans bien des cas, les entreprises n'ont pas le choix d'être minimalement concurrentielles à ce qui se fait aux États-Unis». A titre comparatif, on retiendra que le salaire moyen des présidents de compagnies canadiennes, ici on ne parle pas uniquement des 100 plus importantes d'entre elles, avoisine les 500 000 \$ contre un million aux États-Unis.

Ainsi donc, les revenus des patrons canadiens ont passablement progressé au cours des récentes années afin d'éviter qu'ils soient débauchés par des entreprises étrangères. Afin qu'ils soient motivés de façon à ce que le rendement de l'entreprise emprunte la route du bénéfice qui augmente année après année. Afin d'aligner leur enrichissement personnel sur celui de l'actionnaire. A lire les performances de la dernière année, rien n'est moins sûr.

Peut-être faut-il préciser, avant de poursuivre, que le revenu d'un président est fait de salaire, de prime au rendement, d'actions ou options sur actions, ainsi que de compte de dépenses. Ce modèle ou principe s'est généralisé à la fin des années 80 et au début des années 90.

Fondamentalement, ce modèle confectionné aux États-Unis a ceci de pernicieux qu'il favorise l'élaboration par ces présidents de stratégies à court terme. La vision à long terme? Faut l'oublier. Il n'est plus question de prendre du temps. Il n'est plus question, comme dirait l'autre, de donner du temps au temps. Seul compte le rendement sur une base trimestrielle. Seule compte la constante valorisation de l'action.

Celle-ci est à la baisse? On la remonte en commandant des coupes à la va-comme-je-te-pousse. On fabrique des charrettes de licenciés. Comme on ne peut pas couper dans la machinerie, on coupe dans la matière grise. Le personnel passe à la caisse.

Par contre, mais en théorie seulement, le système de revenu annuel fait de prime au rendement permet de rendre le dirigeant d'entreprise plus imputable ou responsable de ses actes que s'il était seulement à salaire. Dans ce cas, s'il est vrai que le salaire fait en sorte que la vision à long terme est plus favorisée, il n'en demeure pas moins qu'il n'encourage pas une implication aussi poussée dans l'entreprise que la prime au rendement.

L'introduction comme la généralisation de la prime au rendement et d'options sur actions a eu également pour effet de raccourcir dans le temps le mandat des patrons. Ces derniers sont pour ainsi dire moins permanents qu'ils ne l'étaient auparavant. On ne tient plus vingt ans à la tête d'une entreprise mais bien cinq ou sept ans. On est là pour accomplir un boulot spécifique. On est là, par exemple, pour redresser telle entreprise parce qu'on est reconnu pour être un redresseur d'entreprise. Une fois cela réalisé, on va engager un spécialiste en développement ou en expansion et ainsi de suite.

Le hic, c'est que chacun d'entre eux sait qu'il est là pour une durée déterminée dans le temps. Et alors? Lorsqu'on fait l'addition des revenus accordés aux présidents d'une même entreprise sur vingt ans, on pénètre le territoire de l'indécence économique.

IDÉES

Chantal Hébert:
Lettre ouverte à Aline Chrétien, page A 7



CULTURE

Après Monet, Renoir, Picasso et Cézanne au MBA, page B 8

HORIZONS

Le plaisir de cultiver son jardin, page B 1



Lorraine Pagé démissionne

La présidente de la CEQ n'a pas obtenu de ses troupes l'appui qu'elle souhaitait

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, devrait annoncer sa démission ce matin, 11 jours après avoir été reconnue coupable de vol à l'étalage.

Mme Pagé, qui dirige la Centrale de l'enseignement du Québec depuis 11 ans, s'adressera à la presse en présence des membres de l'exécutif. Il n'est pas impossible que Mme Pagé continue de jouer un rôle plus effacé au sein de la cen-

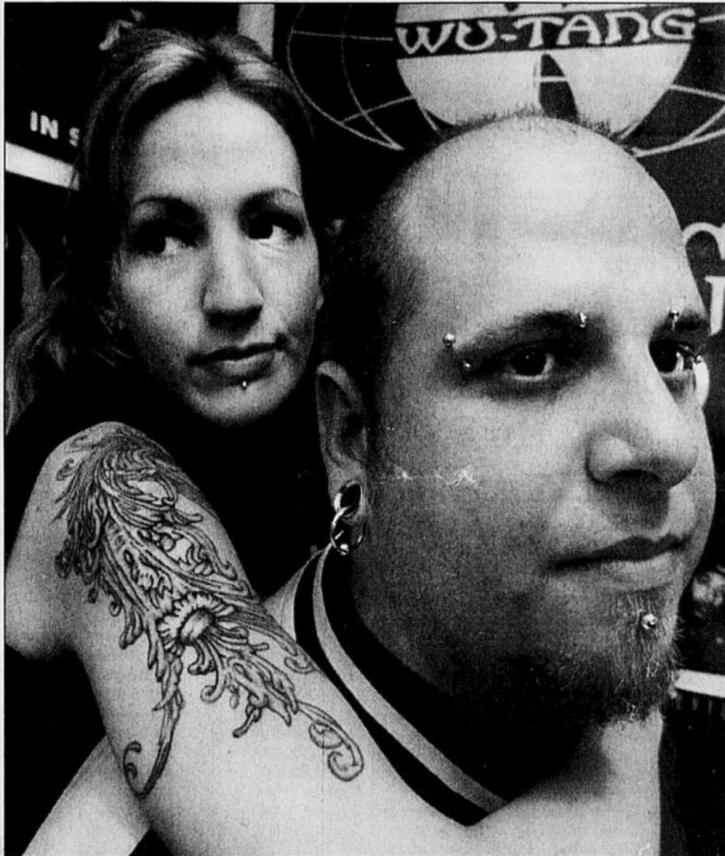
trale, en cette année de négociation dans le secteur public. L'ex-président Yvon Charbonneau avait emprunté une route semblable en se faisant nommer conseiller spécial à la CEQ après sa défaite aux mains de Robert Gaulin en 1978.

En annonçant ses intentions ce matin, Mme Pagé devance le dévoilement de sa réflexion, qu'elle devait initialement transmettre vendredi aux quelque 250 délégués du conseil fédéral de l'organisation, au cours d'une réunion extraordinaire pour décider de l'avenir après le verdict de 30 avril dernier.

Jusqu'à présent, très peu de présidents des syndicats d'enseignants ont donné leur opinion publiquement. Il n'est pas exagéré de dire que la discrétion la plus totale a caractérisé les délégués syndicaux durant les derniers jours. Mais d'intenses consultations ont eu lieu un peu partout et il semble que ces coups de sonde n'ont pas apporté à Mme Pagé le soutien dont elle aurait besoin pour demeurer à la tête de l'organisation, qui compte 130 000

VOIR PAGE A 8: PAGÉ

La faute au complexe œdipien?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pourquoi donc une part grandissante de jeunes décident-ils de se faire tatouer ou percer les oreilles, le nez, le nombril, la langue, les lèvres, les mamelons... alouette? Pour construire des barrières à l'âge de la resurgance du complexe œdipien, estime la chercheuse Jocelyne Thériault.

Hip hop, perçage et tatouage, une simple contestation adolescente?

La montée du tatouage et du perçage serait révélatrice, en partie, du refus de... l'inceste, pulsion infantine «normalement» en résurgence à l'adolescence. Le hip hop, quant à lui, dévoilerait une forme émergente... de télétravail contemporain. Quand l'interprétation se veut audacieuse.

ANTOINE ROBITAILLE

Étonnantes sont les conclusions auxquelles on vient parfois les chercheurs participant au congrès de l'ACFAS. Le sens qu'ils donnent à des faits sociaux bien connus — ou plutôt bien en vue — ne va pas toujours de soi. «Ce sont des phénomènes complexes», dit Louise Jeanne Caron, chercheuse autonome rattachée à la Télé-université. Par conséquent, se doivent aussi d'être complexes les «cadres conceptuels par lesquels, scientifiquement, on tente de les comprendre et de les interpréter».

Pourquoi donc une part grandissante de jeunes décident-ils de se faire tatouer ou percer les oreilles, le nez, le nombril, la langue, les lèvres, les mamelons... alouette? Certes, les boucles d'oreilles sont courantes surtout chez les femmes, dans notre société. «Ce marquage du corps est une forme accep-

tée socialement depuis longtemps», dit Mme Thériault, qui ne s'y intéresse donc pas. Les hommes, comme on le sait, y ont fréquemment recours de nos jours. Et souvent plusieurs fois plutôt qu'une; de véritables chapelets s'agrippant parfois aux oreilles. Le tatouage, pour sa part? «Cette pratique de marquage corporel fut récemment adoptée par les jeunes filles et les femmes», souligne Jocelyne Thériault, professeure à l'UQAM au département de sexologie. (Retenue par la maladie à Montréal, *Le Devoir* l'y a jointe hier.)

Pour elle, ces pratiques ne découlent plus uniquement d'une volonté de marquer une appartenance à un groupe précis. «Aussi, ce n'est plus exclusivement la recherche de la transgression d'un interdit», note Mme Thériault, qui estime que son vrai sens est ailleurs, dans un nouvel esthétisme. «C'est une tentative d'adaptation que les jeunes utilisent avec le seul objet qu'ils ont sous leur entier contrôle: leur corps.» Mais pourquoi choisir de le marquer ainsi? Dans la volonté d'instaurer des barrières entre leurs parents et eux, répond Mme Thériault. Le contact social a évacué pratiquement tous les «tabous concernant la sexualité. Cela a des côtés libérateurs: avant, les gens en développaient des névroses». Mais... il y a un «mais». Aujourd'hui, cela signifie qu'il y a moins de barrières entre les enfants



Serge Truffaut

diennes a été de 3,4 millions de dollars en 1998, en hausse de 26 % sur les 2,7 millions de 1997. Pendant ce temps, le bénéfice de ces entreprises chutait de 18 %.

Cette poussée inflationniste des revenus des patrons canadiens s'explique par les pressions énormes qui nous viennent à cet égard des États-Unis. Selon André Perreault, responsable du groupe de rémunération des cadres au sein de la firme Mercer, «dans bien des cas, les entreprises n'ont pas le choix d'être minimalement concurrentielles à ce qui se fait aux États-Unis». A titre comparatif, on retiendra que le salaire moyen des présidents de compagnies canadiennes, ici on ne parle pas uniquement des 100 plus importantes d'entre elles, avoisine les 500 000 \$ contre un million aux États-Unis.

Ainsi donc, les revenus des patrons canadiens ont passablement progressé au cours des récentes années afin d'éviter qu'ils soient débauchés par des entreprises étrangères. Afin qu'ils soient motivés de façon à ce que le rendement de l'entreprise emprunte la route du bénéfice qui augmente année après année. Afin d'aligner leur enrichissement personnel sur celui de l'actionnaire. A lire les performances de la dernière année, rien n'est moins sûr.

Peut-être faut-il préciser, avant de poursuivre, que le revenu d'un président est fait de salaire, de prime au rendement, d'actions ou options sur actions, ainsi que de compte de dépenses. Ce modèle ou principe s'est généralisé à la fin des années 80 et au début des années 90.

Fondamentalement, ce modèle confectionné aux États-Unis a ceci de pernicieux qu'il favorise l'élaboration par ces présidents de stratégies à court terme. La vision à long terme? Faut l'oublier. Il n'est plus question de prendre du temps. Il n'est plus question, comme dirait l'autre, de donner du temps au temps. Seul compte le rendement sur une base trimestrielle. Seule compte la constante valorisation de l'action.

Celle-ci est à la baisse? On la remonte en commandant des coupes à la va-comme-je-te-pousse. On fabrique des charrettes de licenciés. Comme on ne peut pas couper dans la machinerie, on coupe dans la matière grise. Le personnel passe à la caisse.

Par contre, mais en théorie seulement, le système de revenu annuel fait de prime au rendement permet de rendre le dirigeant d'entreprise plus imputable ou responsable de ses actes que s'il était seulement à salaire. Dans ce cas, s'il est vrai que le salaire fait en sorte que la vision à long terme est plus favorisée, il n'en demeure pas moins qu'il n'encourage pas une implication aussi poussée dans l'entreprise que la prime au rendement.

L'introduction comme la généralisation de la prime au rendement et d'options sur actions a eu également pour effet de raccourcir dans le temps le mandat des patrons. Ces derniers sont pour ainsi dire moins permanents qu'ils ne l'étaient auparavant. On ne tient plus vingt ans à la tête d'une entreprise mais bien cinq ou sept ans. On est là pour accomplir un boulot spécifique. On est là, par exemple, pour redresser telle entreprise parce qu'on est reconnu pour être un redresseur d'entreprise. Une fois cela réalisé, on va engager un spécialiste en développement ou en expansion et ainsi de suite.

Le hic, c'est que chacun d'entre eux sait qu'il est là pour une durée déterminée dans le temps. Et alors? Lorsqu'on fait l'addition des revenus accordés aux présidents d'une même entreprise sur vingt ans, on pénètre le territoire de l'indécence économique.

Mexique: Clark donne raison à Bouchard

À lire, page A 4



Belgrade annonce un retrait partiel du Kosovo

Un geste «insuffisant», répondent les Occidentaux

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — Belgrade a annoncé hier un début de retrait de ses forces du Kosovo, répondant partiellement aux exigences de l'OTAN, mais ce geste — non confirmé de source indépendante — a été aussitôt qualifié d'«insuffisant» par les Occidentaux.

Par ailleurs, la Chine a encore haussé le ton vis-à-vis de Washington, obtenant de nouvelles excuses de la part des dirigeants américains ainsi qu'une nouvelle réunion du Conseil de sécurité des Nations unies, trois jours après le bombardement par l'OTAN de son ambassade à Belgrade qui a hypothéqué la relance du processus diplomatique. Avant la réunion du Conseil, Pékin a exigé, par la voix de son représentant à l'ONU, un arrêt des bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie comme préalable à toute discussion par le Conseil de sécurité d'une solution politique au Kosovo.

Le commandement suprême yougoslave, dirigé par le président Slobodan Milosevic, a déclaré avoir «ordonné le retour du Kosovo d'une partie des unités de l'armée et de la police» depuis le 9 mai à 22h, «étant donné que les opérations au Kosovo contre la soi-disant UCK [Armée de libération du Kosovo] sont terminées».

VOIR PAGE A 8: BELGRADE

Autres informations en pages A 2 et A 5

Entente de principe chez Bell

1300 téléphonistes perdront tout de même leur emploi

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Une entente de principe est intervenue entre Bell et son syndicat des téléphonistes et techniciens, qui prévoit tout de même que 1300 téléphonistes perdront leur emploi. L'entente reste toutefois à être approuvée par les membres, d'ici samedi.

En conférence de presse hier à Montréal, les représentants de la FTQ et du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont dit estimer qu'il s'agissait du meilleur règlement possible dans les circonstances.

De son côté, Bell se dit «très heureuse» et «confiante que l'entente soit ratifiée», indiquait hier son porte-parole Louis Arseneault.

Les techniciens et téléphonistes de Bell Canada au Québec et en Ontario sont en grève depuis un mois et un jour. Les téléphonistes font face également à la vente du service d'assistance-annuaire à Nordia, une coentreprise formée par une entreprise américaine et Bell. Bon nombre de téléphonistes risquaient ainsi de perdre leur emploi.

Des téléphonistes perdront effectivement leur emploi, mais un peu moins que prévu. Environ 1000 d'entre elles plutôt que 900 garderont leur poste et 1372 partiront.

VOIR PAGE A 8: BELL

Des hausses de 7% pour les employés d'Hydro

À lire, page A 4



MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé.
Max: 14 Min: 3

Québec
Ciel variable.
Max: 15 Min: 2

Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 4 Le monde A 5
Avis publics..... B 5 Les sports B 6
Culture B 7 Montréal..... A 3
Économie B 2 Mots croisés . B 4
Éditorial..... A 6 Politique A 4
Horizons.....B1 Télévision B 7

www.ledevoir.com



VOIR PAGE A 8: HIP HOP



• LES ACTUALITÉS •

Réchauffement planétaire

Les données des satellites sont-elles fiables ?

ANTOINE ROBITAILLE

Ottawa — Les données fournies par les satellites pour suivre les signes vitaux de la planète — la température terrestre, par exemple — sont-elles fiables? Les variations enregistrées de cette façon, depuis une vingtaine d'années, existent-elles vraiment ou sont-elles en partie dues à des distorsions induites par les instruments de mesure?

Selon Philippe M. Teillet, du Centre canadien de télédétection, «on frôle les marges d'erreur» dans la mesure de la température de la planète. Il insiste pour dire que personne ne peut affirmer qu'il est sûr que ce soit à cet égard à partir des relevés des satellites

«sans mentionner les marges d'erreur». Car il existe plusieurs éléments entraînant des distorsions. Les «calibrations radiométriques» — autre façon d'appeler les niveaux gris dans une image satellite

— doivent correspondre, partout, à un même degré de radiation «lu» par les capteurs. «Si on compare une image à une date X et à une date Y, on veut s'assurer que le changement est bien dans la réalité et non dans l'appareil. Dans une auto, fait remarquer Teillet, un cadran nous indique combien de kilomètres ont été parcourus. C'est standardisé, et ce, partout dans le monde. En télédétection, c'est très rare que l'on a établi des standards.»

Or, comme l'a affirmé hier M. Teillet dans le cadre du congrès de l'ACFAS, des mesures de quelques sites précis à partir des mêmes satellites, des mêmes capteurs, donnent des résultats sensiblement différents. «Pourtant, en théorie, on utilise les mêmes méthodes, mais en pratique...»

La solution à ce problème technique, mais crucial pour la connaissance de l'état de la Terre, a été présentée, hier, par M. Teillet: la création d'un réseau mondial d'emplacements d'essais comparatifs pour l'étalonnage des capteurs d'observation de la Terre.

«Ca se fait déjà dans le domaine de la télédétection des océans. C'est plus facile grâce à l'émissivité de l'eau, qui est connue. Mais en milieu terrestre, les récoltes, forêts changent constamment le portrait.»

Selon lui, il s'agirait, au départ, de constituer un petit regroupement d'équipements semblables (capteurs au sol, logiciels), communs à une demi-douzaine de sites peu changeants, des déserts ou des lacs secs, par exemple, en Australie, au Nevada, en Alberta et la France.

Ainsi, selon M. Teillet, on «standardiserait nos méthodes et on pourrait se concentrer sur les autres variables susceptibles d'apporter des distorsions. Les capteurs peuvent subir des altérations dans l'espace. Ce qui influe sur les données.»

EN BREF

Les profs d'université ont une nouvelle présidente

(Le Devoir) — La Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPPU) a une nouvelle présidente, Arpi Hamalian, qui est professeure au département des sciences de l'éducation de Concordia et qui fut directrice de l'Institut Simone-de-Beauvoir de cette institution. Elue lors du congrès provincial de la Fédération, qui regroupe la presque totalité des professeurs des universités québécoises, Mme Hamalian a déclaré vouloir poursuivre sur la lancée de son prédécesseur, Roch Denis. Elle a ajouté, au cours d'un bref entretien, que la Fédération travaillera fort pour éviter que les tâches d'enseignement et celles de recherche soient séparées comme le veut une certaine école de pensée. Mme Hamalian a ajouté que les pressions du gouvernement sur les universités pour qu'elles augmentent rapidement leur taux de diplomation avaient déjà conduit certaines d'entre elles à raccourcir les recherches de niveau de la maîtrise. Elle a cité le cas du département d'histoire de l'université McGill. La nouvelle présidente s'interroge aussi sur la décision du gouvernement de séparer l'enseignement et la recherche, en confiant le premier à François Legault et la seconde à Jean Rochon. «Ce serait dans l'intérêt de M. Legault de rapatrier tout ça», estime Mme Hamalian. Le ministre doit ouvrir son jeu prochainement en matière d'enseignement supérieur et dire quel plan d'action il privilégie pour ce niveau d'enseignement laissé en plan par l'ex-ministre Pauline Marois.

Le Québec se prépare à accueillir 1200 réfugiés kosovars

Il est proposé aux citoyens québécois d'offrir des services d'accompagnement

Quelque 1200 réfugiés kosovars devraient commencer à arriver au Québec à la mi-juin. Selon les informations recueillies par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ces victimes de la guerre pourraient vouloir s'installer au Québec pour longtemps. Les services d'accompagnement de ces réfugiés seront les bienvenus.

CAROLINE MONTPETIT
LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Le Québec s'appête à accueillir 1200 réfugiés kosovars au cours de l'été. Ces gens, qui auront fait au préalable une halte à la base militaire de Kingston, en Ontario, seront orientés de là vers diverses villes et régions du Québec.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Robert Perreault, en conférence de presse. Ces réfugiés, qui s'installeront ici pour longtemps, voire pour toujours, seront accueillis par des organismes locaux spécialisés, qui se chargeront de leur trouver un logement et des meubles, de leur offrir des services de santé et d'éducation, et, bien sûr, des cours de français, puisque la plupart ne parlent ni français ni anglais. Plusieurs ne sont jamais venus en Amérique.

C'est le gouvernement fédéral qui assumera les frais durant la période d'adaptation de ces réfugiés publics, et, exceptionnellement, cette période durera deux ans.

Selon les informations recueillies par le ministère, une majorité de ces réfugiés s'installera au Canada à demeure. Aussi, plutôt que d'offrir un «hébergement chez l'habitant», le ministre suggère aux citoyens soucieux de venir en aide aux réfugiés d'offrir un accompagnement amical aux Kosovars, qui pourraient leur être d'un grand secours, notamment en matière de francisation.

Pour cela, et pour tout autre service que les citoyens souhaitent offrir, le ministère a ouvert la ligne gratuite 1-800-597-9077.

C'est le gouvernement fédéral qui a choisi d'envoyer d'abord ces réfugiés à Kingston, parce que la base militaire de Val-Cartier devait être disponible pour recevoir des cadets.

La plupart des réfugiés orientés vers le Québec seront



Des réfugiés kosovars débarquant en Amérique, à la base McGuire, au New Jersey, le 5 mai dernier. Le Québec accueillera ses premiers réfugiés à la mi-juin.

dirigés vers les villes de Montréal et de Québec, mais les villes de Sherbrooke, Laval, Brossard, Longueuil, Hull,

Saint-Jérôme, Granby, Victoriaville, Joliette, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières seront également sollicitées, parce qu'on y trouve des partenaires du MRCI. Une fois sur place, les réfugiés sont cependant libres de s'installer où ils veulent.

Le premier contingent de réfugiés kosovars devrait arriver au Québec à la mi-juin, et on attend le second pour la mi-juillet. Le Québec accueille chaque année quelque 2400 réfugiés.

Détresse

De son côté, le secrétaire général et chef de la direction de la Croix-Rouge canadienne, Pierre Duplessis, vient par ailleurs de rentrer de Macédoine et d'Albanie où il a pu constater toute la détresse des réfugiés. «A Blace, en Macédoine, le camp qui devait accueillir 1500 réfugiés en a vu arriver de 5000 à 10 000 par jour. Les gens y sont entassés, assis sur le sol, et pas même enregistrés. Et sur la route qui y mène, c'est encore pire. Quand la Macédoine, débordée, ferme sa frontière, des milliers de gens attendent, au soleil, dans ce no man's land.»

Les réfugiés, rappelle M. Duplessis, ont tout laissé derrière eux. Ils se retrouvent sans papiers d'identification, sans photos de famille et sans espoir d'un futur nettement plus prometteur. «Leur maison peut avoir été détruite, ou minée», se désole M. Duplessis.

Pendant que plus de 500 000 réfugiés continuent d'affluer aux frontières ou de vivre les uns sur les autres chez des hôtes albanais, entre 800 000 et un million d'autres Albanais sont toujours coincés au Kosovo, sans que les organismes humanitaires puissent leur venir en aide.

La Croix-Rouge, comme les autres, a en effet dû fuir la région, la sécurité de ses délégués et leurs moyens d'action étant trop atteints.

Sombre portrait que celui-là, mais M. Duplessis croit qu'il faut cependant parler de ce qui fonctionne bien, tel le camp de Bojane, à l'ouest de Skopje, en Macédoine. «Il y a là une école, une équipe de médecins turcs, macédoniens et albanais, et des équipements sanitaires très bien organisés.»

Se préparant, au départ, à une intervention de trois mois, la Croix-Rouge vient de franchir le cap du premier mois et sait bien que son action sera prolongée.

On peut envoyer des dons à la Croix-Rouge canadienne (1-800-418-1111), à Care Canada (1-800-267-5232), à Oxfam (514-937-1614, poste 257 ou 1-877-693-2672), au Centre canadien d'étude et de coopération internationale (1-888-655-0055).

Quarantaine imposée aux canards du lac Brome

Le virus Newcastle peut se transmettre aux humains par contact direct

La consommation de la viande ne comporte pas de danger

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le virus de Newcastle, dont la présence possible a entraîné la mise en quarantaine d'usines d'élevage de canards en Estrie, peut aussi infecter l'œil de l'être humain sans toutefois poser de risques sérieux pour la santé.

En fait, de rares cas d'épidémies ont été rapportés depuis une cinquantaine d'années chez l'homme, notamment chez les travailleurs agricoles œuvrant dans des élevages de volailles, a rappelé l'Association des optométristes du Québec en réponse aux messages émis depuis une semaine voulant que le virus de Newcastle soit totalement inoffensif pour l'être humain.

«Les conséquences pour l'être humain sont mineures, mais l'infection peut quand même se propager d'une personne à une autre. C'est pourquoi il est important de prendre des mesures de prévention», a expliqué hier Langis Michaud, président de l'Association des optométristes du Québec.

Précisons que le virus de Newcastle, dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) soupçonne la pré-

sence dans l'élevage de canards du lac Brome, ne peut se propager chez l'humain que par contact direct avec la bête contaminée et non par l'ingestion de la viande de volaille infectée. Seules les personnes étant en contact direct avec des canards porteurs du virus, avec les selles des volailles ou l'air ambiant du poulailler peuvent attraper ce virus.

Chez l'humain, le virus ne peut entraîner qu'une conjonctivite, parfois doublée d'une inflammation de la cornée. L'infection, qui se présente souvent dans un seul œil, entraîne une rougeur, des larmoiements et une irritation s'apparentant à la présence d'un corps étranger. «Mais tout comme la «picote», le virus peut se transmettre d'un être humain à un autre pendant 10 à 15 jours. Les symptômes peuvent ressembler à ceux des allergies au pollen. En cas de doute, nous conseillons donc aux gens qui auraient pu être en contact avec des volailles de consulter leur optométriste», a ajouté M. Michaud.

En 1965, on a d'ailleurs rapporté une épidémie du virus de Newcastle chez les employés d'un élevage de dindes en Utah, mais ces cas d'infections galopantes sont très rares.

D'ailleurs, la centaine d'employés de l'entreprise Canards du lac Brome ont été informés la semaine dernière

des symptômes que peut entraîner le virus de Newcastle. Depuis, deux travailleurs ont rapporté des conjonctivites, sans que ces infections aient pu toutefois être reliées au virus, a affirmé hier Jean Simard, porte-parole de Canards du lac Brome.

«La direction de la santé publique a émis un avis pour la population et les responsables de la santé des environs. Tout le monde a été informé dès la semaine dernière», a-t-il ajouté.

Santé Canada a aussi émis un avis pour rappeler que la consommation de viande de canard ne posait aucun risque pour la santé. Selon la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, la cuisson détruit aussi entièrement le virus.

Par ailleurs, la quarantaine imposée par l'ACIA sur les trois sites de production de Canards du lac Brome a déjà été levée sur le site de Racine, qui assure 50 % de la production du producteur. Dès demain, la quarantaine pourrait être levée sur le site de Disraeli, mais il faudra encore plusieurs jours avant d'obtenir les résultats des tests effectués sur le site du lac Brome, où s'effectue la reproduction de 30 000 poussins par semaine.

Propriété territoriale et autonomie gouvernementale

Les Inuits du Labrador concluent à leur tour une entente de principe

PRESSE CANADIENNE

St. John's, T.-N. — Vingt-deux ans après avoir soumis leur revendication à Ottawa, les 5000 Inuits du Labrador ont obtenu hier une entente de 255 millions de dollars concernant la propriété du territoire et l'autonomie gouvernementale. Il s'agit du dernier groupe d'Inuits au Canada à conclure une telle entente de principe.

L'accord, conclu entre les Inuits, Ottawa et le gouvernement de Terre-Neuve, doit être ratifié par les membres de l'Association des Inuits du Labrador cet été. Les frontières exactes de la zone touchée par l'entente territoriale seront alors définies avant qu'une entente définitive ne soit conclue, peut-être dans 12 à 18 mois.

Les points saillants de l'entente comprennent:

- 15 800 kilomètres carrés de territoire, propriété des Inuits, à l'intérieur d'une zone de 72 520 kilomètres carrés (équivalant à 20 % du Labrador);
- un gouvernement central inuit responsable de l'éducation, de la santé et des services sociaux;
- une somme de 140 millions d'Ottawa, qui sera administrée par une fiducie, et 115 millions pour mettre en place l'entente finale;
- des ententes exécutoires entre les Inuits et les promoteurs de projets d'exploitation des ressources naturelles sur les terres des Inuits;
- 3 % des revenus provinciaux de la mine de nickel de Voi-

sey's Bay, et 25 % de tout futur projet minier sur les terres des Inuits.

Bien qu'un règlement des revendications des Inuits puisse faire progresser le projet de Voisey's Bay, la compagnie Inco est encore loin d'avoir conclu l'entente requise pour le début des opérations minières avec le gouvernement de Terre-Neuve.

Des ententes distinctes doivent également être négociées entre Inco, les Inuits et les Innus — ces derniers n'ont pas encore obtenu règlement de leurs revendications territoriales avec les deux paliers de gouvernement.

Le premier ministre Brian Tobin a reconnu que le projet de Voisey's Bay a incité le gouvernement à accélérer la négociation des revendications territoriales des Inuits en 1996, alors que le marché du nickel était vigoureux et que le démarrage du projet semblait imminent.

Mais il a estimé hier que l'entente finale avec les Inuits serait vraisemblablement paraphée avant que le projet ne démarre.

«Avec ou sans Voisey's Bay, ceci est une bonne chose. Cela permettra aux gens du Labrador de connaître un formidable développement économique.»

Le chef négociateur de l'Association des Inuits du Labrador, Toby Andersen, s'est dit confiant que la plupart des Inuits appuieront l'entente de principe quand ils auront saisi le niveau de contrôle qu'ils obtiendront des gouvernements fédéral et provincial.

La récolte de sirop sera bonne

PRESSE CANADIENNE

Québec — La récolte de sirop d'érable pour le printemps 1999 sera bonne, selon des données préliminaires obtenues auprès de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

Ces données indiquent que la production moyenne cette année a été de 2,20 livres de sirop par entaille, soit à peu près l'équivalent de la moyenne de 2,25 livres par entaille obtenue depuis 1995. On s'attend à ce que la production totale pour 1999 atteigne ou dépasse les 54 millions de

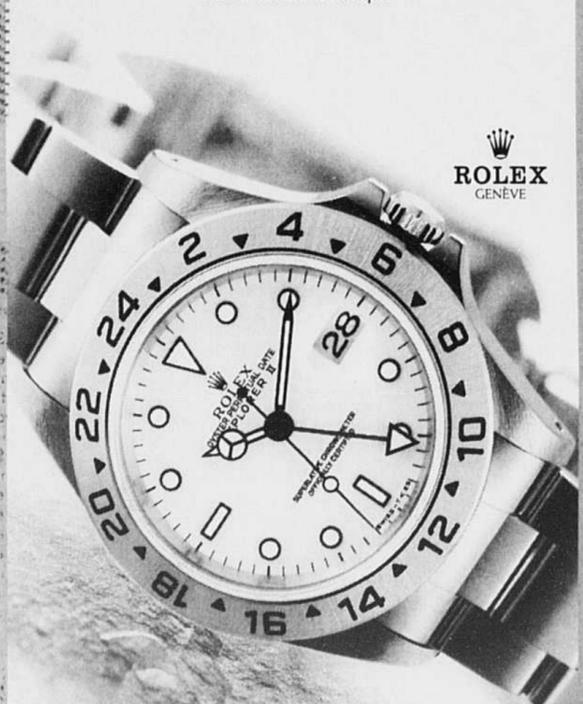
livres, soit le niveau de la production de 1998. Le chiffre officiel sera connu en juin prochain, après qu'un groupe de recherche de l'Université Laval aura complété une enquête précise auprès de 1200 producteurs québécois.

Selon Charles-Félix Ross, secrétaire de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, affiliée à l'UPA, la qualité du sirop récolté cette année est supérieure à la moyenne des années précédentes, notamment grâce à une plus grande quantité de sirop clair. Le Québec récolte 75 % de la production mondiale, devant les États-Unis (17 %) et les autres provinces canadiennes (8 %).

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE



Explorer II
en acier

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Club 402-HOMME



IMPERMÉABLES
LÉGERS
importés d'Italie

Régulier 100\$
Soldés 295\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636
Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

LE DEVOIR

MONTRÉAL

Parc de la Promenade Bellerive

Des contaminants «sans risque»

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal a choisi de maintenir en partie la pollution dans le sous-sol du parc de la Promenade Bellerive, dans l'extrémité est de l'île, économisant du coup 4,2 millions.

Situé sur une ancienne décharge de matériaux de construction, la Promenade Bellerive a vu ses berges réaménagées au cours de la dernière année. Des travaux ont également été menés pour la réfection des quais.

Or ces travaux commandaient une décontamination du terrain. Plutôt que d'appliquer les critères du ministère de l'Environnement du Québec, Montréal a opté pour la nouvelle méthode dite d'analyse de risques, qui oblige à étudier en détail le niveau de contamination du terrain et à dépolluer selon l'usage prévu. «Analyse de risques, c'est accepter qu'il reste des contaminants en ayant démontré qu'ils ne comportent pas de risques ni pour l'humain ni pour l'environnement», indique Serge Barbeau, ingénieur à la Ville de Montréal.

Le comité exécutif s'est inquiété en mars dernier que les études de caractérisation du sol aient coûté 89 604 \$, soit 55 % des coûts de décontamination de 162 398 \$, alors que la barre admissible au programme gouvernemental de subvention pour la décontamination des sols est de 20 %. M. Barbeau explique qu'il ne faut voir là rien d'étonnant. «On a réduit le coût des travaux. Ce n'est pas les études qui sont trop chères. Ce sont des études rentables», assure-t-il.

De fait, enlever l'ensemble des polluants (niveau B, selon le classement des toxiques) aurait nécessité un investissement total de 4,5 millions. La Ville a préféré prendre des mesures de recouvrement pour certains endroits, enlever les contaminants là où il y a des aménagements et où des citoyens risquent de se promener. Cette façon de faire est toutefois fortement contestée par des groupes environnementalistes, pour qui l'analyse de risques ne prend en compte que des considérations économiques.

Vignettes VIP

Les policiers plaident non coupables

LE DEVOIR

La saga des vignettes de stationnement VIP est loin de sa conclusion. Les 149 policiers du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal passibles de sanctions disciplinaires se déclareront tous non coupables.

Si les 149 policiers insistent pour être entendus en comité de discipline de façon individuelle, le processus se déroulerait jusqu'à l'automne 2000.

Le SPCUM a cependant déjà souhaité que des causes types puissent accélérer les choses et il devrait bientôt entreprendre des discussions avec la Fraternité des policiers au cours des prochaines semaines.

Au cours des dernières semaines, chacun des agents soupçonnés d'avoir été impliqués dans le scandale mis au jour l'été dernier a reçu un «acte d'accusation disciplinaire» des mains mêmes de son commandant. Chacun d'eux devait alors signifier par écrit s'il allait plaider coupable ou non coupable. Philippe Roy confirme que la presque totalité des agents concernés ont déjà envoyé leur réponse, qui sera la même pour tous, la non-culpabilité.

Les policiers visés ne savent toujours pas quelles sanctions pèsent sur eux. Ces sanctions peuvent aller du simple avertissement au congédiement, en passant par la réprimande, la mutation disciplinaire ou la rétrogradation. Jusqu'ici, aucun policier n'a été l'objet d'une quelconque sanction disciplinaire et chacun continue d'exercer son métier comme à l'habitude.

EN BREF

Bourses pour «raccrocheurs»

(Le Devoir) — La Fondation du Conseil scolaire de l'île de Montréal a remis hier 50 bourses de 300 \$ à des jeunes qui, après avoir abandonné leurs études, les ont reprises et sont sur le point d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. La fondation a été créée en 1990 afin d'associer le secteur privé aux efforts de réussite scolaire du conseil scolaire. Elle est présidée par Louise Léonard, qui a rappelé hier combien la situation du décrochage était inquiétante, particulièrement à Montréal où le taux de décrochage, en progression constante, dépasse 6 %, comparativement à 4,5 % pour le reste de la province.

La tournée québécoise de Bourque fini en queue de poisson

Le maire ne prononcera pas de discours à Laval et Longueuil

Les tensions régionales refont surface à la faveur du dépôt récent du rapport de la commission Bédard. Pierre Bourque, qui avait entrepris une grande tournée de la province pour sensibiliser les Québécois à la nécessité d'avoir une métropole forte, ne trouve pas, ou évite les tribunes dans la banlieue immédiate.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La conquête du Québec du maire de Montréal a connu une fin prématurée. Longueuil et Laval ne bénéficieront pas du discours de Pierre Bourque sur la nécessité d'être fier de la métropole et de la soutenir par voie de conséquence.

En effet, la Ville de Longueuil s'est retirée de la liste des municipalités à visiter et Laval a été éjectée de cette même liste. Officiellement, le cabinet du maire Bourque explique qu'il y avait un problème de calendrier. «Les agendas ne coïncidaient pas», affirme-t-on.

Il est vrai que le maire Claude Gladu de Longueuil était à l'extérieur du pays jusqu'à la fin de semaine dernière. Mais en coulisses, il semble que M. Gladu se voyait mal offrir une tribune à

son homologue montréalais pour qu'il prône, entre autres, le financement régional de certains équipements installés de l'autre côté du fleuve.

Dans le délicat contexte du dépôt récent du rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (Bédard), les municipalités de banlieue de la région montréalaise craignent de se faire enfoncer dans la gorge une réforme inspirée par les besoins financiers de la ville centrale. Pas question d'étendre la maladie, clame-t-on.

M. Bourque devait se rendre vendredi prochain à Laval. Là encore, son personnel a indiqué hier que l'annulation est motivée par un problème d'agendas. Or, c'est *Le Devoir* qui a appris au cabinet du maire Gilles Vaillancourt que la rencontre prévue à la Chambre de commerce

de Laval n'aurait pas lieu.

De plus, Pierre Bourque souhaite se concentrer sur la préparation de sa réponse au rapport Bédard, qu'il a prévu faire le 26 mai prochain devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. «Il se sentait bousculé», a souligné hier son attachée de presse Michael Cantaro.

De façon officieuse, M. Bourque et son entourage craignent que la visite de vendredi tourne au vinaigre. Pierre Bourque a été échaudé lors de son passage dans la capitale il y a deux semaines.

La journée à Québec avait débuté par une série d'entrevues radiophoniques dont le ton, qui mettait entre autres l'accent sur la rivalité légendaire entre Québec et Montréal, ne semble pas avoir satisfait le maire Bourque. Par la suite, le maire Jean-Paul L'Allier s'est désisté d'une visite d'un quartier de Québec où il devait guider M. Bourque. M. L'Allier y avait délégué un de ses adjoints.

Et comme si cela ne suffisait pas, M. Bourque a prononcé un discours à la Chambre de commerce devant une salle presque vide, gonflée à la dernière

minute par des conseillers municipaux de l'Équipe Bourque/Vision Montréal venus à la rescousse pour sauver les apparences. A la période de questions, aucune question n'a été posée.

Depuis le début de février, M. Bourque s'est rendu dans différentes villes du Québec, dont Hull, Sept-Îles, Chicoutimi et Rimouski, pour sensibiliser les Québécois: «Montréal appartient à tous les Québécois», a-t-il alors déclaré. Mais l'objectif sous-jacent était sans contredit d'obtenir un appui général afin de faire pression sur le gouvernement pour un véritable soutien financier durable.

La fin en queue de poisson de cette tournée laisse présager une concertation difficile dans la région pour en arriver à une solution des problèmes tant fiscaux que de structures. Cela risque toutefois de ne prendre par surprise personne: les déchéirements qu'avaient engendrés les discussions en 1996 sur la mise en place de la Commission de développement de la métropole, qui n'a d'ailleurs jamais vu le jour, sont encore frais à la mémoire du monde municipal.

Bijou se balade



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'AIR est doux, le soleil est au rendez-vous et Mme Héneault ne priverait pour rien au monde Bijou, son fidèle compagnon, d'une balade en vélo. Bijou fera certainement d'autres balades en bicyclette cette semaine puisqu'on prévoit un temps beau et frais.

Le SPIM rejette les accusations de Théorêt

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Service de la prévention des incendies de Montréal (SPIM) a vivement réagi hier aux critiques du conseiller municipal Richard Théorêt, selon qui la Ville de Montréal fausserait les statistiques sur le nombre d'incendies à des fins syndicales.

«L'intervention de M. Théorêt vient mettre en doute la crédibilité du service. [...] Il prête foi aux propos du syndicat», a affirmé le directeur du SPIM, Alain Michaud.

Ce dernier a démolie une à une les prétentions de M. Théorêt. Les deux hommes se rencontraient hier en fin de journée, question de mettre à jour les informations et les interprétations de chacun.

Le conseiller affirme que 4005 incendies ont disparu des statistiques entre 1985 et 1995 présentées dans le plan d'action pour les cinq prochaines années du service adopté il y a deux semaines par l'administration Bourque-Fortier. De même, 2185 incendies mineurs seraient passés sous silence, estime M. Théorêt, qui y voit une façon de justifier de nouvelles orientations.

M. Michaud explique que le premier chiffre correspond à des incen-

dies qui n'ont provoqué aucun dommage par les flammes et le deuxième, à des feux allumés dans des véhicules ou dans l'herbe, par exemple. Il ne s'agit pas de cacher quoi que ce soit mais de présenter les incendies destructeurs.

«Il faut faire attention [de ne pas] alarmer la population sans raison. Ce qui est vraiment important, c'est la tendance qui se dégage. Et à Montréal, la tendance est très nettement à la baisse», précise M. Michaud.

De fait, depuis les années 60, le nombre d'incendies a chuté de moitié à Montréal. Cela s'explique notamment par l'éducation populaire qui est faite — 34 agents de prévention font quelque 15 000 inspections par année en plus des visites effectuées par les pompiers —, la destruction des hangars dans la cour arrière des maisons montréalaises et les programmes de rénovation domiciliaire.

Les incendies se sont également transportés d'un quartier à l'autre. Il y a 30 ans, le Centre-Sud et le Plateau Mont-Royal étaient régulièrement victimes d'incendies importants. Aujourd'hui, le problème se retrouve surtout dans Hochelaga-Maisonneuve, Côte-des-Neiges et Saint-Michel, là où on retrouve moins de propriétaires qui occupent leur résidence, souligne le directeur du SPIM.

Les entarteurs de Dion et Parizeau font face à la justice

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, et l'ex-premier ministre Jacques Parizeau partagent une même conviction: les entarteurs doivent faire face à la justice pour leur geste qui constitue des voies de fait au sens du Code criminel.

Alors que les enquêteurs rencontreraient, hier, des témoins pour étoffer leur preuve afin de traduire les deux entarteurs du ministre Dion devant les tribunaux, on apprenait que le présumé agresseur de M. Parizeau comparaitra le mercredi 19 mai en Cour municipale de Montréal pour être formellement accusé.

Dans le cas des deux entarteurs du ministre Dion, la tâche policière s'annonce plutôt facile. Ils ont accordé des entrevues à des journalistes, et leurs numéros de téléphone de même que l'existence de leur site Web sont devenus un secret de polichinelle.

Le ministre Dion se trouvait vendredi au restaurant communautaire Au Chic Resto-Pop, vêtu d'un sarrau et portant une toque, quand une première tarte lui fut lancée au visage. Une deuxième, lancée par quelqu'un d'autre, aboutit au même endroit, une fraction de seconde plus tard.

Par voie de communiqué, peu après, les entarteurs ont expliqué qu'ils voulaient ainsi dénoncer les hommes politiques «qui veulent se faire du capital politique sur le dos des pauvres».

«Il est toujours surprenant de voir comment les hommes politiques, qui comptent pour appauvrir le peuple, se donnent bonne conscience en servant des repas aux gens victimes de leurs mesures draconiennes», pouvait-on lire dans le communiqué.

Pop Tarte, le porte-parole des entarteurs, accordait hier matin une entrevue sur les ondes de CKAC.

A l'animateur qui lui demandait son

nom, il a refusé de répondre tout en indiquant la «la police a [son] nom et [sa] photo».

L'entarteur a soutenu que le ministre ne pouvait se considérer comme ayant été victime d'une agression parce que, «contrairement à ce que M. Dion dit, on ne lance jamais la tarte à plusieurs pouces du visage. On s'approche et on la dépose doucement dans le visage de la personne».

Par contre, il trouve que M. Dion n'y est pas allé de main morte. «Il m'a donné un coup de poing. J'ai trouvé ça drôle. Je n'ai pas réagi. Je ne me suis pas défendu en lui rendant la pareille», a-t-il dit.

«M. Dion m'a foutu une bonne claque au visage et son attaché de presse a été extrêmement violent, physiquement et verbalement, pourtant il n'a jamais été agressé, lui», a-t-il ajouté.

A sa sortie des Communales, hier, le ministre Dion a servi un conseil aux entarteurs et a dit ne pas regretter son geste.

«Plutôt que de lancer des tartes à la crème, s'ils veulent être utiles, qu'ils aillent faire du bénévolat et qu'ils aillent aider ce qui se fait au Chic Resto Pop».

«J'ai été agressé et, donc, j'ai porté plainte à la police car c'est mon devoir de citoyen», a-t-il ajouté.

En ce qui concerne Jacques Parizeau, l'entartage a été un des éléments d'une véritable foire d'empoigne survenue en novembre 1998 au cégep Ahuntsic.

En pleine campagne électorale, M. Parizeau s'y était présenté pour prononcer un discours.

Une poignée d'étudiants cherchaient à l'en empêcher. A un moment donné, un étudiant a lancé sur la scène où se tenait l'homme politique un siège de bicyclette et un bout de tuyau en criant: «Parti québécois bourgeois».

C'est au moment où il quittait la salle qu'une tarte a abouti sur l'épaule et la cravate de M. Parizeau.



La fromagerie HAMEL
220, EST. JEAN-TALON, MONTRÉAL
... ET TROIS AUTRES SUCCURSALES
TÉLÉPHONE : (514) 272-1161

*plus de 400 variétés de fromages!
(dont 150 au lait cru)*

Internet : www.hamelinc.ca



Jacques LAMARCHE

Les évêques de l'Église catholique au Canada de 1658 à nos jours

224 pages — 14,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Un répertoire utile.

Une grande
voiture.



Un petit prix.
379 \$ PAR MOIS*

LOCATION 36 MOIS
PASSAT GLS 99

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

* L'offre s'applique à une Passat GLS 1999, 5 vitesses, neuve. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 2 875 \$ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 430 \$ requis à la transaction. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 \$ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Crédit VW Canada, Inc. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Chez les concessionnaires participants.

Êtes-vous fait
pour Volkswagen? 

1 888 ROULE VW ou VW.COM



LES CONCESSIONNAIRES
VOLKSWAGEN

LE DEVOIR

POLITIQUE

Conférence parlementaire
des Amériques

Le Québec réchauffe la place du Parlement fédéral

La COPA deviendra une assemblée annuelle dès 2000

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'Assemblée nationale réserve la place du Parlement fédéral canadien au sein de la Conférence parlementaire des Amériques, même si le Sénat et la Chambre des communes ont signifié clairement leur intention de ne plus siéger au sein de cette organisation interparlementaire. Le président du Comité directeur de la COPA et de l'Assemblée nationale du Québec, Jean-Pierre Charbonneau, assure que le Parlement canadien sera toujours le bienvenu s'il reconsidère sa position de privilégier, au lieu de la COPA, une nouvelle association de parlementaires au sein de l'OEA (Organisation des États américains).

Réunis en fin de semaine au Guatemala, 80 sénateurs et députés des Amériques ont décidé de faire de l'Assemblée générale annuelle le forum permanent de la COPA. Cette décision aura pour effet de réduire à 200 participants le nombre de représentants des Parlements membres au lieu des 1000 personnes présentes à Québec lors de la première conférence en 1997. La prochaine rencontre devrait donc avoir lieu en l'an 2000 au Brésil, en Argentine ou aux États-Unis.

«C'est faux de prétendre que les Américains et les Mexicains ne veulent pas faire partie de la COPA», souligne M. Charbonneau. Le sénateur de Puerto Rico et président du Council of State Governments, Kenneth McClintock, et une sénatrice mexicaine siègent d'ailleurs au comité d'organisation de la deuxième COPA, un groupe de 19 personnes qui pourrait s'élargir à 20 si le Canada revenait sur sa décision, espère toujours M. Charbonneau. Cet exécutif se réunira à Québec en septembre prochain.

Le président du Comité permanent des affaires étrangères aux Communes, Bill Graham, justifiait la semaine dernière le retrait du Parlement canadien de la COPA notamment par le peu d'intérêt qu'auraient signifié les parlementaires américains et mexicains. L'OEA représentait, selon lui, une organisation plus attirante pour ces élus et pour le Parlement canadien.

Le président Charbonneau soutient que les membres de la COPA présents à la réunion du Guatemala «refusent de se faire organiser par une organisation intergouvernementale» comme l'OEA. Il continue de soutenir que l'intérêt de la COPA pour les élus des Parlements fédérés est de participer aux discussions interparlementaires parce que leurs juridictions sont concernées.

Au Guatemala, les parlementaires ont décidé de continuer leur dialogue sur une base permanente en confirmant que Québec conserve le secrétariat administratif permanent. Une trentaine de femmes parlementaires ont également procédé à la création du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, en parallèle à la COPA. Enfin, les participants ont adopté une résolution pressant les États à faire ratifier la Convention interaméricaine contre la corruption.

Blanchi d'accusations de corruption

John Munro obtient près de 1,4 million

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Huit ans après avoir été blanchi d'accusations de corruption portées par la Gendarmerie royale du Canada, l'ancien ministre libéral John Munro vient d'obtenir près de 1,4 million de dollars en compensation d'Ottawa.

La majeure partie de cette somme servira à payer le fisc, les avocats et d'autres créanciers. Mais M. Munro, qui gardera néanmoins 225 000 \$, est plus chanceux que ses huit coaccusés, qui n'ont pu obtenir un sou d'Ottawa même s'ils ont également été blanchis de toutes accusations.

«C'est la fin d'une brutale épreuve pour moi», a commenté M. Munro, qui est âgé de 68 ans et avait été ministre pendant 12 ans quand toute l'affaire a débuté.

En 1991, après quatre ans d'enquête, la GRC portait 30 accusations contre M. Munro, relativement aux années pendant lesquelles il avait été ministre des Affaires indiennes dans le gouvernement de Pierre Trudeau.

La GRC alléguait principalement qu'une partie de la subvention de 1,5 million du gouvernement versée à la Fraternité nationale des Indiens, aujourd'hui l'Assemblée des premières nations, avait été réinjectée dans la campagne infructueuse de M. Munro à la direction du Parti libéral, en 1984.

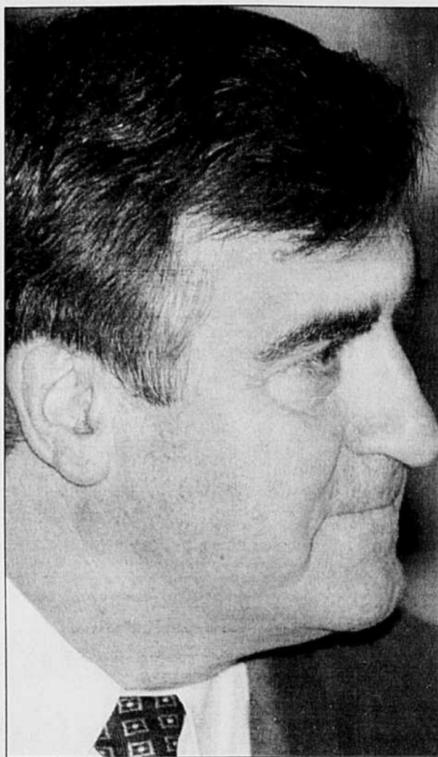
Après onze mois d'audiences, le juge Jack Nadelle, de la Cour de l'Ontario, rejetait la plupart des accusations, qualifiant la preuve de circonstancielle et troublante. La Couronne retirait les accusations restantes et abandonnait aussi sa cause contre les huit autres accusés, pour la plupart des dirigeants autochtones.

L'un d'entre eux, Sol Sanderson, l'ex-chef de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, a promis hier de continuer à réclamer une compensation.

Demande d'une rencontre avec le président mexicain

Bouchard a «tourné la page»

Le premier ministre, qui a reçu l'appui de Joe Clark, veut cependant des assurances d'Ottawa au sujet des requêtes futures



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Lucien Bouchard demande qu'Ottawa transmette sans débat les futures demandes de rencontre avec des chefs d'État.

Le premier ministre Lucien Bouchard veut qu'Ottawa lui garantisse qu'il transmettra sans débat ses futures demandes de rencontre avec des chefs de gouvernement étranger. Le chef conservateur Joe Clark, qui lui a rendu visite hier, estime que le fédéral devrait faire preuve de flexibilité.

MANON CORNELIER
LE DEVOIR

Le premier ministre québécois Lucien Bouchard a «tourné la page» sur le refus du fédéral de transmettre sa demande de rencontre au président mexicain Ernesto Zedillo. Il compte cependant exiger des assurances d'Ottawa sur le sort qui sera réservé à ces prochaines requêtes.

Il a obtenu l'appui du chef du Parti conservateur, Joe Clark, avec qui il a eu un tête-à-tête d'environ une heure hier après-midi. M. Clark, qui était ministre des Affaires étrangères lorsque M. Bouchard était ambassadeur du Canada à Paris, a déploré l'attitude fédérale.

«Je ne crois pas que le gouvernement canadien doive attribuer les pires motivations aux premiers ministres provinciaux. [...] Dans une fédération, il doit exister une certaine confiance lorsqu'on travaille ensemble. J'ai vu beaucoup de missions commerciales, de premiers ministres en voyage à l'étranger. Leur bilan leur donne droit à toutes les courtoisies que peut offrir le gouvernement fédéral. On ne doit pas être effarouché par ces choses, sinon ça ne fait que rendre la situation plus difficile», a-t-il dit.

M. Clark commentait la lettre que le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a fait parvenir la semaine dernière à la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, et dans laquelle il soupçonnait Québec de vouloir utiliser les affaires étrangères pour faire muser la cause souverainiste. M. Bouchard a qualifié le tout de «procès d'intention».

Tout a commencé avec le refus du gouvernement fédéral de transmettre au président mexicain une demande de rendez-vous de M. Bouchard. Ottawa alléguait que M. Zedillo serait absent au moment de la mission québécoise,

de 16 au 19 juin, et que, malgré des précédents nombreux, de telles rencontres étaient contrairement aux pratiques diplomatiques habituelles.

M. Bouchard a décidé de tirer cela au clair. La ministre Beaudoin écrira donc bientôt au ministre Axworthy pour «lui demander de confirmer que, dorénavant, les demandes de rencontre du Québec seront transmises sans anicroche et sans débat», a-t-il annoncé, plus tôt, devant plus de 250 convives du Comité des relations internationales de Montréal.

Il a souligné, dans son discours, l'importance de ces missions commerciales pour les entreprises québécoises. «Il est désormais non seulement normal mais indispensable que les élus du Québec puissent épauler, à l'étranger, le travail des entreprises québécoises en rencontrant les décideurs de tous les niveaux.» Dans ce contexte, dit-il, il est du devoir de la diplomatie canadienne d'aider à ouvrir les portes nécessaires.

Il a tenu à dire en point de presse que sa mission mexicaine serait fructueuse mais que l'attitude d'Ottawa n'aidait en rien la création d'emplois ou les démarches des gens d'affaires.

MM. Bouchard et Clark, qui se sont côtoyés au sein du cabinet Mulroney, ont donné en exemple la flexibilité dont eux-mêmes ont su faire preuve et qui a permis, entre autres, de lancer la Francophonie et d'associer les provinces aux discussions sur le libre-échange.

«L'implication des provinces fut, probablement, une des raisons pour le succès de cette négociation. Nous avons fait la même chose pour la Francophonie. [...] Je crois que, cas par cas, une flexibilité comme ça peut être beaucoup plus efficace pour le Canada», a dit M. Clark.

C'est ce dernier qui a demandé de rencontrer le premier ministre québécois. Il voulait le sonder sur les projets des souverainistes et discuter des questions qui préoccupent les provinces à quelques mois de la conférence des premiers ministres provinciaux que présidera Québec cet été.

Il n'a pas été question d'une réédition du beau risque de René Lévesque et de Brian Mulroney, a noté en riant M. Bouchard. «Nous avons échangé sur ces questions mais pour convenir que nous entretenons des idées différentes et que nous les conservons.»

Les esprits se calment aux Communes

JULES RICHER

Ottawa — Les esprits se sont refroidis hier à la Chambre des communes après l'échauffourée verbale de la semaine dernière, au point même où le Bloc québécois regrette un peu ce qui s'est passé.

Les travaux des Communes ont été calmes, même si certains libéraux comme le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, auraient voulu en faire découler aux bloquistes.

«Je trouve cela regrettable, et je trouve que le premier ministre a eu un comportement tout à fait incorrect et, dans le fond, tous les autres qui ont suivi», a expliqué le leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier, à sa sortie des Communes.

Jeudi dernier, libéraux et bloquistes s'étaient lancés dans un concours d'insultes après que le premier ministre Jean Chrétien eut reproché au gouvernement péquiste d'«emmerder les étrangers» avec son option politique. Le chef bloquiste Gilles Duceppe lui avait relancé la balle en le traitant de Canadien français de service.

Les deux partis se disputaient au sujet d'une rencontre entre le premier ministre Lucien Bouchard et le président mexicain Ernesto Zedillo qu'Ottawa a réussi à bloquer.

Hier, M. Gauthier faisait son mea-culpa. «J'ai participé à

l'échange avec M. Chrétien. Sincèrement, il n'y a jamais personne qui gagne vraiment quand le débat prend une tournure comme celle-là. On le regrette tous après, mais nous sommes des humains et, dans le feu de l'action, même si on respecte l'institution, un moment donné on peut se laisser emporter.»

Mais il a tenu tout de même à noter que le «mot» de M. Chrétien avait été le «déclencheur» des hostilités. «Il y a peu de parlementaires de caractère qui se laissent insulter, comme ça a été le cas jeudi, sans avoir tendance à répliquer. Moi, en tout cas, le sang ne m'a fait qu'un tour», a-t-il dit.

Le ministre Stéphane Dion, quant à lui, a tenté de minimiser la portée du mot en question.

«Si M. Chrétien avait dit embêter ou ennuyer, sa pensée aurait été la même de toute façon, à savoir qu'il est vrai que l'orientation séparatiste de ce gouvernement et le bruit qu'il fait à l'étranger pour le faire savoir embarrassent bien du monde», a-t-il souligné.

Ce qui compte, à son avis, c'est le fond de l'affaire. Et à cet égard, croit-il, le chef bloquiste Gilles Duceppe — qui est absent de la Chambre des communes hier — a été odieux en traitant Jean Chrétien de Canadien français de service. «C'est une pensée odieuse, abjecte. [...] Je trouve cela inquiétant. C'est comme si on s'habitue à ce genre de discours et, moi, je ne m'y habitue pas et je sais que la plupart des gens ne s'y habituent pas.»

Clauses discriminatoires

Québec y va doucement

Lemieux ne déposera pas son projet de loi cette semaine

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tout indique que la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, ne déposera pas de projet de loi sur les clauses discriminatoires au travail cette semaine, comme c'était son intention, confirmant que le gouvernement Bouchard veut mettre y aller doucement.

«C'est pratiquement certain que le projet de loi ne pourra pas être présenté cette semaine», a indiqué hier Marjolaine Perreault, l'attachée de presse de la ministre. Le gouvernement Bouchard doit déposer ce projet de loi au plus tard le 15 mai s'il veut qu'il soit adopté par simple majorité à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi — controversé avant même qu'on en connaisse les détails — va être déposé plus tard cette session, assure-t-on au cabinet de Mme Lemieux. «On pense pouvoir prendre notre temps. L'important, pour la ministre, c'est de déposer une pièce qui va permettre qu'on fasse le débat», a dit Mme Perreault, qui a tenu à rappeler que le pro-

jet de loi pourrait tout de même être adopté avant la fin de la session à la faveur d'un vote unanime des députés.

La semaine dernière, le premier ministre Lucien Bouchard s'est montré sensible aux arguments avancés par les associations patronales sur les «écueils» d'un projet de loi visant les clauses discriminatoires. Il a précisé que l'engagement de son gouvernement à cet égard portait sur la présentation, non pas sur l'adoption, d'un tel projet de loi au cours de la présente session.

Hier, le Conseil permanent de la jeunesse a exhorté le gouvernement Bouchard à déposer cette semaine le projet de loi sur les clauses discriminatoires au travail. «Ça fait presque un an et demi que le débat se poursuit. Les positions sont claires et affirmées», a fait valoir la présidente du Conseil, Clairandree Cauchy.

L'organisme ne se contentera pas d'un projet de loi édulcoré. «On n'accepterait pas de discrimination partielle», a prévenu Mme Cauchy. L'automne dernier, le Conseil permanent de la jeunesse avait recommandé en commission parlementaire que la Loi sur les normes de travail soit mo-

difiée de façon à interdire tout pratique qui fixerait des conditions de travail inférieures pour les nouveaux salariés effectuant les mêmes tâches que les anciens.

«Le patronat rue dans les brancards, mais il fait fausse route quand il dit que les clauses «orphelin» créent de l'emploi», un argument que met en pièces une étude universitaire dévoilée la semaine dernière, a signalé Mme Cauchy.

«On espère que le gouvernement Bouchard ne se laissera pas impressionner», a dit Mme Cauchy, qui a rappelé l'opposition du patronat à toute législation en matière d'équité salariale ou de briseurs de grève, ce qui n'a pas empêché l'adoption de ces lois à caractère social.

De son côté, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a signifié son appui à la ministre Diane Lemieux «contre le lobby économique». Pour son président, Daniel Baril, le premier ministre Bouchard doit montrer que ses engagements pris lors de la dernière campagne électorale «ne seront pas battus en brèche par le lobby patronal et l'influence des ministres Landry et Léonard».

spécial

Publié le samedi 22 mai 1999

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le vendredi 14 mai 1999

Commerce international

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Pékin et la
paranoïa de
l'encerclement
stratégiqueFrédéric Bobin
Le Monde

Les scènes de colère qui se sont déroulées ces deux derniers jours à Pékin à l'encontre des États-Unis ne sont pas nouvelles en Chine, mais on les croyait enfouies dans un passé lointain. Il faut remonter à la guerre du Vietnam et à la guerre de Corée pour exhumer de la mémoire ces images de foules chinoises brûlant des drapeaux américains. En forçant le trait, on pourrait même oser un parallèle entre les amorces d'émeutes qui ont enflévié ce week-end le quartier diplomatique de Pékin et le siège du quartier des Légations en 1900 par les Boxers.

L'exaltation du
nationalisme
chinois,
un jeu ambigu
et dangereux

Cette flambée d'anti-américanisme apparaît à première vue comme une aubaine pour le régime, offrant un exutoire facile aux frustrations sociales en train de fermenter dans les tréfonds de la société chinoise. Dès le début des bombardements sur Belgrade, l'hostilité résolue de la diplomatie chinoise aux frappes de l'OTAN s'est trouvée globalement en phase avec les sentiments de la population. Mis en condition par une presse officielle proposant une couverture exclusivement pro-serbe des événements, la grande majorité des Chinois (autant qu'on puisse en juger à travers des conversations de rue) se montraient depuis un mois choqués par ce qu'ils assimilaient à une agression d'un cartel de «pays forts» contre un «pays faible».

Les intellectuels chinois les plus critiques vis-à-vis du pouvoir et les plus ouverts aux idées venues d'Occident n'étaient pas en reste dans ce concert d'indignation. Il ne fallait pas titiller longtemps la mémoire collective pour que resurgissent les souvenirs des humiliations essayées par la Chine au XIX^e siècle face aux puissances occidentales (et japonaise). Quand le président Jiang Zemin, surpris en Italie par les premières frappes fin avril, fustige alors la «politique de la canonnière» de l'Occident, il sait qu'il utilise une formule codée qui fait mouche auprès de sa propre opinion.

Pourtant, cette guerre en Yougoslavie, et le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade, ne pouvaient tomber à un plus mauvais moment. La relation sino-américaine connaissait déjà depuis six mois une gravissime crise de confiance. À Washington, les accusations d'espionnage nucléaire visant Pékin ont fragilisé la politique d'«engagement constructif» vis-à-vis de l'empire du Milieu que défendait Bill Clinton. Et à Pékin, la suspicion antiméricaine a été attisée par le projet de Washington de mettre au point un bouclier de missiles antimissiles en Asie du Nord-Est; les Chinois y sont farouchement opposés car ils craignent qu'un tel dispositif n'annihile à terme la crédibilité de leur menace militaire sur Taïwan.

Alors qu'au même moment se renforcent les liens de sécurité entre Japonais et Américains, Pékin se réfugie dans la paranoïa de l'encerclement stratégique par l'Est (axe Washington-Tokyo-Taïpei) et par l'Ouest (OTAN élargie). Dans ce contexte passablement dégradé, les controverses sur les droits de l'homme et les frictions commerciales ont versé sur les plaies de nouvelles pincées de sel. Les Chinois ont notamment été très déçus que, dans le cadre des difficiles négociations sur leur entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), leur dernier train de concessions n'ait pas été jugé suffisant par Bill Clinton. Depuis cette rebuffade, Pékin a fait machine arrière, notamment sous la pression des tenants d'un nationalisme économique partisans d'une ouverture minimale du marché chinois aux intérêts étrangers.

Passions populaires

Il n'est donc pas indifférent au régime que cette nouvelle agression de la relation officielle avec Washington soit confortée par un anti-américanisme populaire. L'exaltation actuelle du patriotisme chinois sert partiellement les intérêts d'un pouvoir en quête désespérée de nouvelles réserves de légitimité. Mais le Parti communiste sait aussi — et mieux que quiconque — qu'il s'agit d'un jeu dangereux: on n'enflamme pas sans risque, en Chine, les passions populaires. C'est pourquoi il s'empêche à placer sous très haute surveillance l'émotion nationaliste, quitte à se préparer à la refroidir autoritairement si elle devait finir par heurter ses options de politique intérieure ou de politique étrangère.

Car la fièvre actuelle, si elle dépassait certaines limites, est grosse de deux dangers pour le pouvoir. Le premier serait de causer des dégâts irréparables à la relation sino-américaine. Si celle-ci est en crise, le gouvernement de Pékin ne souhaite nullement s'engouffrer, aujourd'hui en tout cas, dans l'aventure d'une rupture. Il a encore trop besoin des transferts de technologie nécessaires à son développement économique, surtout dans l'actuelle période de ralentissement de la croissance.

Le deuxième péril est d'ordre intérieur: il s'agit d'un risque de retour de flamme antigouvernemental. Une éruption de nationalisme peut toujours dériver dans la subversion. L'histoire chinoise est riche d'épisodes où l'exaltation de la patrie en danger a débouché sur une mise en cause de l'incurie des gouvernants en place. Déjà, certains manifestants de Pékin ont reproché au pouvoir la faiblesse de sa réaction. C'est un signe. Tandis que le régime exploite le nationalisme pour conforter son assise, certains éléments pourraient ainsi instrumentaliser ce même nationalisme pour exprimer une protestation visant le régime lui-même.

Le vice-président Hu Jintao n'a pas dit autre chose dans sa déclaration télévisée de dimanche soir appelant les Chinois à «empêcher certains d'utiliser cette occasion pour perturber l'ordre social».

Le paradoxe est que les opposants démocrates sont mal placés pour en tirer parti. Car contrairement à la fameuse agitation étudiante du 4 mai 1919 visant le traité de Versailles, où le patriotisme s'était armé à un modernisme d'inspiration occidentale, il n'est pas dit que les idéaux démocratiques sortent vainqueur d'un éventuel recensement politique consécutif à un débordement nationaliste en Chine.

Au contraire, les valeurs brandies il y a dix ans par les étudiants place Tiananmen risquent de pâtir de la «bavure» tragique de Belgrade en étant associées à un Occident «hypocrite». Ce serait un autre dégat politique «collatéral» des missiles de l'OTAN.

Pékin menace de bloquer
un règlement au KosovoLe bombardement de l'ambassade
était dû à une carte périmée

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — La Chine a averti hier qu'elle bloquerait tout règlement politique à l'ONU du conflit du Kosovo si l'OTAN ne mettait pas fin «immédiatement» à ses frappes contre la Yougoslavie.

Toujours furieux après le bombardement vendredi de son ambassade à Belgrade, qui a fait trois morts et vingt blessés, Pékin a haussé d'un cran ses exigences. Celles-ci étaient contenues dans une déclaration lue à la presse par l'ambassadeur de Chine, Qin Huasun, avant une réunion à huis clos du Conseil de sécurité.

Pékin a demandé la convocation du Conseil pour «condamner» le bombardement de son ambassade et exiger que les responsables soient «traduits en justice».

(Le Conseil de sécurité a refusé en soirée de «condamner» l'OTAN comme le réclamait Pékin. Cinq membres de l'OTAN, dont trois membres permanents avec droit de veto (États-Unis, Grande-Bretagne, France) plus le Canada et les Pays-Bas, sont membres du Conseil de sécurité.)

«Nous exigeons un arrêt immédiat des frappes militaires contre l'Etat souverain de Yougoslavie afin de créer une atmosphère favorable à une solution politique», a dit M. Qin. «A moins de cela, il est impossible que le Conseil de sécurité de l'ONU discute d'un quelconque plan pour résoudre le problème», a prévenu M. Qin.

Un diplomate américain a toutefois minimisé la réaction chinoise en affirmant qu'il «ne pouvait imaginer que, s'il y avait une solution politique, la Chine n'y adhérerait pas».

Depuis la destruction de son ambassade par l'OTAN, ce que les Alliés ont «profondément regretté», la Chine ne décolère pas et de violentes manifestations anti-américaines ont eu lieu dans tout le pays. M. Qin a insisté sur le fait que la délégation chinoise voulait un accord sur son texte, semblant exclure tout compromis.

M. Qin a réitéré les quatre exigences de Pékin, en particulier des excuses officielles des États-Unis et des «sanctions sévères» pour les responsables du bombardement.

Le président américain Bill Clinton a exprimé ses regrets et ses condoléances, dans un message à son homologue chinois Jiang Zemin qui a qualifié le bombardement de l'ambassade «d'acte particulièrement barbare».

Les quinze membres du Conseil doivent poursuivre leurs consultations dans les prochains jours de manière bilatérale en vue de parvenir à un compromis.

Le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade est dû à l'utilisation par l'OTAN d'une «carte périmée» de la ville, a déclaré le secrétaire américain à la Défense William Cohen hier lors d'un point de presse.

Selon l'enquête «préliminaire», «un de nos avions a attaqué le mauvais objectif car nos instructions de bombardement étaient fondées sur une carte périmée», a dit M. Cohen.

Le secrétaire à la Défense a précisé qu'il avait informé le président Bill Clinton de «la série d'erreurs», qui a conduit à ce bombardement, dans lequel trois personnes ont trouvé la mort et qui a provoqué de violentes manifestations de protestation en Chine.

Le président Clinton a renouvelé publiquement ses regrets à la Chine pour le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade dans la nuit de vendredi à samedi, mais a souligné que les frappes de l'OTAN continueraient. «Une fois de plus je tiens à présenter au peuple chinois et aux dirigeants de la Chine mes excuses et mes regrets», a déclaré M. Clinton.

Le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a aussi de son côté exprimé lundi le «profond chagrin» des États-Unis devant le «bombardement par erreur» par l'OTAN de l'ambassade de Chine à Belgrade. «L'OTAN fournira à la Chine «toutes les explications sur ce qui s'est passé».

«Il est très important de ne pas ou-

Faiblesse du «renseignement humain»

JACQUES ISNARD
LE MONDE

L'OTAN ne dispose pas, en propre, de «services de renseignement» au sens où l'on entend habituellement cette entité. Elle est tributaire des informations que les services spéciaux des différents pays membres de l'Alliance ont recueillies, chacun de son côté, et qu'ils consentent — ou non — à lui communiquer. À commencer par les États-Unis, qui assurent la majorité du travail de recueil, d'analyse et d'exploitation à partir de ce que voient et entendent les satellites, les avions et les engins de reconnaissance (drones). D'autres pays, par exemple la France (avec son satellite-espion Helios 1, ses avions Mirage IVP, Gabriel et Mirage F1CR, et ses drones CL219 ou Crécerelle), mais aussi l'Allemagne et le Royaume-Uni alignent des moyens spécifiques et contribuent à la mission de l'OTAN.

En revanche, c'est à l'OTAN, tout au moins à un «directoire», qui ne veut pas dire son nom, de pays les plus engagés, que revient la charge de la sélection des cibles soumises, ensuite, au Conseil atlantique et au comité militaire où tous les pays membres ont délégué des représentants pour approbation. Chaque pays qui participe aux raids reste maître des moyens choisis pour effectuer la mission qui lui a été attribuée et qu'il accepte de remplir. C'est encore à l'OTAN que revient le travail, long et délicat, d'analyse ultérieure des dommages causés par les bombardements.

Le porte-parole de l'OTAN se retranche derrière le secret-défense pour ne pas identifier l'origine de l'erreur, se contentant d'exclure qu'elle puisse être une faute de pilotage. Le fait que le secrétaire américain à la Défense et le directeur de la Central Intelligence Agency (CIA) aient tenu à exprimer immédiatement leurs regrets, à l'occasion de ce qu'ils ont appelé «une erreur de ciblage initial», est une manière de laisser entendre que les États-Unis sont à l'origine de la méprise et que la communauté américaine du renseignement a probablement fourni une information erronée. Sous le contrôle du «patron» de la CIA, George Tenet, qui est garant de la communauté du renseignement aux États-Unis, plusieurs organes du département d'Etat, du Pentagone et du ministère de la Justice concourent au recueil et à l'exploitation des informations «sensibles» au bénéfice du Conseil national de sécurité à la Maison-Blanche. Parmi eux, la National Imagery and Mapping Agency (NIMA) qui, forte de ses 9 000 collaborateurs sous les ordres d'un contre-amiral, est plus spécialement responsable du travail de repérage des objectifs et de leur ciblage numérique à partir de cartes satellitaires susceptibles d'être confrontées avec des cartes banales (cartes rou-

tières, cartes d'état-major, cartes postales). Depuis Fairfax (Virginie), la NIMA participe à tous les programmes topographiques du Pentagone. C'est elle qui a conçu les techniques de numérisation des territoires et de leur relief qui permettent de transformer des images satellitaires ou autres en images à trois dimensions. Ces images sont chargées dans la mémoire d'un avion ou d'un missile, qui vont suivre le terrain au plus près et auxquels est ainsi désignée la cible éventuelle.

CNN croit savoir que les cartes de Belgrade, sur lesquelles les experts américains ont travaillé pour viser la direction yougoslave de l'armement, ne mentionnaient pas le fait que l'ambassade de Chine a changé de lieu il y a quatre ans. Depuis le début de l'opération «Force alliée» comme, déjà, du temps de la campagne aérienne dans le Golfe, en 1991, pour laquelle la NIMA a joué un rôle important, le renseignement de source technique est l'objet de critiques à l'OTAN. Les pays qui fournissent l'information se fondent essentiellement sur le recueil de renseignements amassés par les écoutes électromagnétiques, par l'observation spatiale et aérienne, et par les drones. Ainsi, par exemple, pas moins d'une

Une
cinquantaine
de satellites
surveillent
la région

cinquantaine de satellites surveillent la région en permanence, communiquant des renseignements dont l'exploitation prend du temps et n'est pas toujours suffisamment précise.

Outre les erreurs imputables à la préparation des listes des cibles, le dispositif allié présente d'autres défaillances. Il manque en particulier un pion essentiel: le «renseignement humain», ce qu'on appelle aussi le «fantassin éclair» ou le commando susceptible d'aller clandestinement au plus près de l'objectif potentiel, voire un spécialiste infiltré qui bénéficierait ou non de complexités sur place. L'OTAN a peu d'équipes aptes au renseignement humain: les pays membres les lui fournissent au compte-gouttes. Les alliés s'en tiennent, pour la plupart de leurs informations, aux forces de l'UCK en liaison avec eux.

Un bombardier B-2

Selon le *New York Times*, l'avion qui aurait tiré ses munitions contre l'ambassade de Chine pourrait être un bombardier «furtif» B-2. Six B-2 sont utilisés plus ou moins fréquemment dans le cadre de l'opération «Force alliée». Chacun part d'une base dans le Missouri et vient frapper ses objectifs en Yougoslavie à l'occasion d'un raid d'une trentaine d'heures à chaque fois. Le B-2 et son arme, le missile air-sol Joint Direct Attack Munition (JDAM), contenant entre 500 et 1 000 kilogrammes d'explosifs, constituent l'outil le plus secret de l'arsenal américain. Un B-2 coûte 2,5 milliards de dollars et le JDAM, qui porte à 30 kilomètres avec une précision de 13 mètres, 18 000 dollars.

Accident de téléphérique de Cavalese

Six mois de prison pour un pilote

ASSOCIATED PRESS

Camp Lejeune — Le pilote de l'appareil américain qui sectionna le câble du téléphérique de Cavalese en Italie a été condamné hier à six mois de prison et à être exclu du corps des Marines.

La cour martiale l'avait reconnu coupable vendredi d'obstruction à la justice pour avoir participé à la destruction de l'enregistrement vidéo du vol.

En plus de son exclusion du corps des Marines, cette décision prive le capitaine Richard Ashby de toute solde et de tout avantage financier provenant de l'armée.

Le 3 février 1998, le EA-6B Prowler piloté par le capitaine

Richard Ashby, 32 ans, avait sectionné le câble d'un téléphérique dans la station de ski italienne de Cavalese. Il y avait eu vingt morts.

Appelé à la barre lors du procès au Camp Lejeune, l'un des autres membres de l'équipage, le capitaine Chandler Seagraves, avait confié qu'il avait conseillé à Ashby et au navigateur, le capitaine Joseph Schweitzer, de se débarrasser de la vidéo. Ce qui fut fait.

Ashby avait été innocenté de l'accusation d'homicide involontaire lors d'un premier procès en mars dernier, provoquant une vive émotion en Italie. Furieux de ce verdict, le gouvernement italien avait alors annoncé qu'il envisageait de poursuivre lui-même les Marines.

L'OLP
a 24 heures
pour fermer la
Maison d'OrientLe candidat travailliste devance
Benjamin Nétanyahou

REUTERS

Jérusalem — Les autorités israéliennes ont donné hier soir aux Palestiniens 24 heures pour fermer la Maison d'Orient, siège des institutions de l'OLP à Jérusalem-Est (partie arabe), faute de compromis entre les deux parties.

Si les Palestiniens ne ferment pas de leur propre chef la Maison d'Orient, les Israéliens le feront eux-mêmes, stipule l'ordre donné par le ministre israélien de la Sécurité publique, Avigdor Kahalani.

Prié de dire si la police israélienne fermera la Maison d'Orient ce soir si les Palestiniens ne l'ont pas fait d'ici là, le ministre a répondu par la négative sur les ondes de Radio-Israël: «Non, certainement pas. D'après ce que je sais, une organisation [israélienne] appelée Ir Shalem [une cité-étier] est sur le point de faire appel de notre décision devant la Cour suprême».

«Je dispose désormais des ordres de fermeture», a déclaré Jawad Boulous, avocat représentant la Maison d'Orient. Il n'a pas précisé si les Palestiniens allaient fermer les trois bureaux qui, selon Israël, travaillent au nom de l'Autorité palestinienne et sont un foyer d'activité politique violant les accords intérimaires de paix, qui ne prévoient aucune représentation palestinienne à Jérusalem.

En vertu du droit israélien, les Palestiniens ont 24 heures pour faire appel devant la Cour suprême israélienne et tenter d'échapper aux ordres de fermeture. Les Palestiniens, a déclaré leur avocat, ne feront pas appel et l'OLP estime avoir agi dans la légalité et conformément aux accords.

Les États-Unis étaient intervenus la semaine dernière pour tenter de désamorcer la tension liée aux bureaux palestiniens. Les Palestiniens accusent le premier ministre Benjamin Nétanyahou d'avoir ordonné la fermeture de la Maison d'Orient pour se refaire une santé à une semaine des élections générales du 17 mai, pour lesquelles les sondages le donnent largement perdant.

Fayçal Hussein, responsable de l'OLP chargé des questions de Jérusalem, a fait savoir que si l'Etat hébreu mettait à exécution l'ordre de fermeture de la Maison d'Orient, cela déboucherait sur une confrontation et la situation deviendrait vite très dangereuse.

Geste de solidarité

Dans un premier temps, les Israéliens avaient lancé aux Palestiniens un ultimatum pour fermer eux-mêmes la Maison d'Orient au plus tard dimanche à 16h GMT. Hier matin, les autorités israéliennes avaient reporté l'échéance de la fermeture effective, craignant une flambée de violence à une semaine du scrutin.

Dans l'après-midi de dimanche, les consuls de France, de Suède et de Grande-Bretagne se sont rendus à la Maison d'Orient, et leur visite a été interprétée par les autorités palestiniennes comme un geste de solidarité.

Le candidat de l'opposition travailliste israélienne Ehud Barak devance nettement le chef du gouvernement de droite Benjamin Nétanyahou, selon un sondage d'intentions de vote pour les élections du 17 mai diffusé lundi soir.

A sept jours du scrutin, M. Barak est crédité de 44 % des intentions de vote, M. Netanyahou de 36 % et le candidat centriste Yitzhak Mordechai de 7 %, selon un sondage Gallup diffusé par la seconde chaîne de télévision israélienne.

AFRIQUE DU SUD

Mandela rêve d'une
retraite paisible

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pretoria — Nelson Mandela, qui quitte dans un mois la présidence sud-africaine, s'est dit prêt hier à servir d'émissaire de paix sur le plan international, mais préférerait une retraite paisible et anonyme dans sa région natale du Transkei (sud-est).

«Je ne souhaite pas être engagé dans des négociations internationales, mais bien entendu cela dépendra de l'enjeu et de ce que les Sud-Africains pensent que je dois faire», a déclaré Mandela à la presse étrangère en Afrique du Sud, à laquelle il faisait ses adieux à Pretoria. «Mais j'examinerai très sérieusement toute demande en ce sens de l'Afrique du Sud que je considérerai dans les intérêts de la paix dans notre région et dans le monde», a ajouté le chef de l'Etat, récemment salué par la communauté internationale pour sa médiation auprès de la Libye dans l'affaire Lockerbie.

Dans l'après-midi, plusieurs milliers de personnes ont salué le président sud-africain qui faisait ses adieux à la ville de Johannesburg, au cinquième anniversaire de sa prise de fonction à la tête du pays, le 10 mai 1994. S'adressant à la foule enthousiaste, massée à l'extérieur de l'hôtel de ville, Nelson Mandela a dit: «La suprématie blanche a été vaincue dans ce pays — elle ne reviendra jamais».

Des membres du parti de Nelson Mandela, le Congrès national africain, portant des affichettes «Merci Madiba» (le nom de clan du président) ont accompagné en chantant le convoi présidentiel vers le Civic centre où un déjeuner était donné en son honneur. Mais sur les trottoirs, les passants essayaient en vain d'apercevoir leur président, derrière les vitres teintées de sa voiture.

Evoquant sa succession devant la presse dans la matinée, Nelson Mandela avait estimé que son probable dauphin, l'actuel vice-président Thabo Mbeki, est désormais connu de tous les dirigeants de ce monde, ce qui devrait lever tout doute sur la perception «de ce qui va se passer après Mandela». «Thabo a toutes les capacités pour être le dirigeant de ce pays. [Il] conduit le gouvernement depuis deux ans, et je n'ai été président que de nom, c'est lui qui a été le président de fait de ce pays», a réaffirmé Mandela.

Nelson Mandela quittera officiellement la présidence du pays le 16 juin — date de l'investiture officielle de son successeur. Agé de 80 ans, il a clairement exprimé hier sa préférence pour une retraite anonyme et paisible près de son village natal de Qunu, dans la province du Cap Oriental (sud-est) «pour pouvoir en arpenter les vallées et les petites collines». «J'aimerais me reposer et je me réjouis d'avance de pouvoir profiter de la vie dans l'ombre». «Et comme vous le savez, je devrai visiter Maputo de temps en temps», a-t-il plaisanté, en référence à son récent mariage avec Graça Machel, la veuve de l'ancien président mozambicain Samora Machel.

É D I T O R I A L

Le front chinois

Ce n'est pas la première fois que gaffent les bombes «intelligentes» de l'OTAN. Comptons maintenant l'ambassade de Chine à Belgrade parmi les «dommages collatéraux». Et parions que ce bombardement accidentel exercera plus d'influence sur les événements dans leur ensemble et la recherche d'une sortie de crise diplomatique en particulier que toutes les «bavures» commises contre les civils.

Desseins de guerre froide dans le ciel? Le bombardement de l'ambassade chinoise à Belgrade donne un sens nouveau à ces «dommages collatéraux» dont les Occidentaux, tout occupés à improviser leur campagne punitive contre Slobodan Milosevic, n'ont généralement pas l'habitude de pleurer longtemps les conséquences sur la population civile. Après avoir calmé la Russie en lui confiant par nécessité réciproque un rôle de faiseur de paix, ils viennent en quelque sorte d'ouvrir un nouveau front dans cette guerre «humanitaire» qui ne va nulle part depuis 48 jours. Avec le risque maintenant que les relations diplomatiques et politiques des États-Unis avec leur partenaire commercial chinois se détériorent. On en perçoit déjà les signes, quoiqu'en doses timides: les négociations sur l'adhésion de la Chine à l'OMC sont ralenties sans être compromises, tandis que Pékin, qui ne décolère pas malgré les excuses de Bill Clinton, annonçait hier la suspension de ses contacts militaires et de son dialogue — de sourds — sur les droits de la personne avec les États-Unis.



Guy Taillefer

Ce n'est pas une colère feinte, même si elle contient une bonne part de théâtre. L'attaque de l'ambassade expose la frustration réelle qu'éprouve Pékin d'avoir vu les alliés ignorer les Nations unies et contourner le droit de veto chinois au Conseil de sécurité quand il s'est agi d'ouvrir le feu sur Belgrade. Cela est odieux, évidemment: voici une dictature, celle de Pékin, qui cherche à excuser les exactions d'une autre, celle de Belgrade, au nom du droit international et de la souveraineté de l'État. C'est d'autant plus odieux que l'appréhension chinoise paraît académique: se trouve-t-il quelqu'un à Pékin pour croire sincèrement que les bombardements pro-kosovars de l'OTAN préfigurent même théoriquement des bombardements pro-tibétains?

Quant à la part de théâtre contenue dans les cris poussés en Chine, elle tient au fait que l'attaque de son ambassade belgradoise sert momentanément pour les autorités de Pékin des intérêts de politique intérieure. Une occasion rêvée, en somme: à quelques semaines du dixième anniversaire du soulèvement réprimé de la place Tiananmen, le réflexe anti-américain ressenti dans la foulée du bombardement accidentel fait utilement office d'exutoire préventif.

La satanisation comme instrument de cohésion sociale planétaire? De Washington à Belgrade à Pékin, les frappes aériennes de l'OTAN auront, ironiquement, partout fait œuvre de ciment des opinions publiques autour de leur gouvernement respectif.

Pékin n'en fait pas moins face à un dilemme: il ne peut pas se permettre de faire monter la pression indéfiniment si le risque est que lui échappe le contrôle d'une colère populaire qui lui est pour le moment utile. En revanche, le régime ne décollera pas trop vite s'il veut pouvoir forcer une sortie de crise en collaboration avec la Russie et rendre ainsi à l'Occident la monnaie de sa pièce pour avoir boudé son opposition aux frappes. Aussi, un front commun sino-russe, qui serait gênant pour l'Occident, se dessine-t-il peut-être dans la crise yougoslave, alors que, justement, se trouve à Pékin le Russe Viktor Tchernomyrdine pour discuter de la situation.

Entre la Russie pacificatrice et la Chine furieuse, les alliés continuent de bombarder. D'erreurs en bavures en ballets diplomatiques, ils continuent de s'accrocher à leurs «cinq conditions» pour une cessation des bombardements. Cinq conditions que Slobodan Milosevic, ayant largement accompli son œuvre de nettoyage ethnique, faisait hier paraître plus vaines et plus absurdes encore en annonçant très officiellement le retrait d'une partie de ses troupes du Kosovo. Un Kosovo, maintenant vidé de 900 000 personnes, qui est de plus en plus imaginaire. Sous les bombes, Milosevic est en train de gagner.

L'argent du pouvoir

Nous apprenions samedi, grâce à notre collègue Pierre O'Neill, qu'en pleine année électorale, en 1997, 19 sociétés publiques et parapubliques ont contribué pour une somme de 45 600 \$ à la caisse électorale du Parti libéral du Canada, le parti de Jean Chrétien.

Les documents du Directeur général des élections ne donnent pas explicitement la liste de ces 19 organisations. Quoi qu'il en soit, certaines sociétés sans but lucratif chargées de gérer les aéroports à Montréal, Edmonton et Winnipeg, ainsi que la Ville d'Ottawa, ont contribué au PLC.

En 1996, Postes Canada, Énergie atomique du Canada, la Banque de développement du Canada avaient également soutenu financièrement le parti au pouvoir.

Evidemment, il est pour le moins incongru que des organismes publics ou parapublics financent les partis politiques, quels qu'ils soient.

Mais il est encore plus étonnant que ces contributions soient légales, autorisées par la loi et tolérées par ceux qui nous gouvernent.

Il y a longtemps que le financement des partis provinciaux au Québec a été nettoyé de ce genre d'incongruités. Seuls les électeurs ont le droit de contribuer à un parti politique provincial au Québec. Le Bloc québécois s'est soumis de lui-même à cette règle au fédéral.

Mais les autres partis politiques canadiens n'ont jamais voulu s'imposer une telle discipline. Ce qui fait

que non seulement des organismes publics financent les partis politiques mais ce sont surtout de grandes entreprises, des banques ou encore des grands syndicats pour le Nouveau Parti démocratique, qui tiennent les cordons de la bourse des organisations qui se disputent le pouvoir.

Résultat, ce sont les riches et les lobbys bien organisés. A peine 34 400 électeurs à travers le Canada, un pays de 30 millions d'habitants, ont financé en 1997 le parti qui détient le pouvoir.

Les autorités fédérales ont toujours refusé d'adopter le modèle québécois de financement des partis politiques. Même la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale (commission Lortie), dont le rapport a été publié en 1992, a refusé de s'aventurer sur ce terrain. Elle ne recommandait ni d'interdire les dons des entreprises ou des syndicats ni d'imposer une limite à la valeur des dons versés.

Pourtant, le modèle québécois a ses avantages. Lorsque seuls les électeurs ont le droit de financer les partis, le niveau de financement d'une formation politique est un indicateur de sa force réelle. Un parti dont la caisse reste à flot grâce aux dons généreux d'entreprises qui protègent leurs intérêts portera moins d'attention à son enracinement dans les communautés locales.

Est-ce un hasard si le taux de participation aux élections est toujours plus élevé aux élections québécoises qu'aux élections fédérales? Est-ce un hasard si les citoyens ne font plus confiance aux politiciens?

mvenue@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

LES GANTS DE LORRAINE...



REPRISE DU 15 DÉCEMBRE 1998

L E T T R E S

Le génocide arménien

Le XX^e siècle s'achève sur une série de tragédies qui ne peuvent manquer de bouleverser notre conscience. Après les massacres qui ont assombri l'histoire des Grands Lacs africains, après l'épuration ethnique en Bosnie-Herzégovine, nous voici témoins d'autres horreurs au Kosovo, la déportation brutale des Kosovars de leur terre natale. Que faut-il donc faire pour que le troisième millénaire justifie l'espoir d'être délivré de pareils cauchemars?

Chaque jour, les médias nous livrent sans ménagement des images d'une cruauté indicible qui devraient suffire à mobiliser la volonté d'y mettre fin. Ces images ont aussi l'effet de faire oublier d'autres drames, plus lointains dans le temps mais aussi condamnables. Notre conscience est trop encline à tourner la page, à laisser ces anciennes tragédies tomber dans l'oubli avant que l'humanité n'en ait tiré les leçons qui lui permettraient d'en éviter de nouvelles. Tel est bien le cas du génocide arménien.

Perpétré en 1915, dans le contexte de l'écroulement de l'Empire ottoman, suivi de la révolution turque et des chambardements entraînés par la fin de la Première Guerre mondiale, le génocide arménien peut paraître à certains comme une affaire lointaine, appartenant à d'autres temps et à d'autres mœurs.

Bien sûr, en tant qu'événement, le génocide arménien date. Mais le temps, à lui seul, ne suffit jamais à effacer l'injustice; tant que l'injustice faite au peuple arménien demeure, le génocide arménien sera d'actualité.

Il n'est plus possible de mettre sérieusement en doute l'événement lui-même et les pertes de vies qu'il a coûtées. On peut en débattre le nombre, mais pas les circonstances. Or il s'agit de circonstances qui caractérisent ce qu'on est en droit d'appeler un génocide. Il faut le reconnaître pour ne pas perpétuer une double injustice. D'abord à l'égard des Arméniens qui conservent bien vivant dans leur mémoire collective le souvenir de ce désastre, mais aussi à l'égard des nombreux Turcs qui ont apporté dans la mesure du possible un secours aux victimes.

Si grandes soient les tragédies que provoque un génocide, il peut être aussi l'occasion de gestes de

compassion, de générosité et de réconciliation qui font honneur à l'humanité. C'est la leçon qu'on a su tirer de l'Holocauste grâce aux soins et à la patience infinie de ceux qui ont témoigné de son histoire; grâce aussi à l'égard des populations juives. Le génocide arménien deviendra une page d'histoire plutôt que de demeurer une plaie vive le jour où l'on rendra au peuple arménien le même genre de justice.

Robert Kouyoumdjian
Détenant d'un doctorat en droit international,
ancien ambassadeur du Canada à l'ONU et à
Paris et ancien ministre du Patrimoine canadien
de 1993 à 1996.
Montréal, 30 avril 1999

Se désyndicaliser de la CEQ

J'enseigne depuis près de 30 ans et j'aimerais me désyndicaliser de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Présentement, je suis à l'École d'éducation internationale de Laval, une école qui répugne à l'idéologie de cet organisme parce qu'on s'y occupe des jeunes qui veulent apprendre. Évidemment, on a identifié cette soif d'apprendre à une supposée richesse des parents. Quand mes élèves ont lu les propos de Mme Pagé, ils ont bien ri. Moi, j'ai avalé de travers.

La CEQ mène actuellement une bataille pour l'équité. C'est une ignominie. La Centrale prend les citoyens pour des imbéciles. Non seulement elle fait fi de tout sens commun, mais encore elle a perdu tout contact avec le réel. Ces gens vivent en vase clos, coupés de la majorité des enseignants. Selon moi, ils ne représentent qu'un groupuscule que je nourris de mes cotisations et qui me couvre de honte.

Il faut cesser de rêver qu'on peut changer ce mouvement en participant aux assemblées. À peine 5 % des enseignants le font, toujours les mêmes, qui contrôlent les débats par un abus des procédures quand ce n'est pas en exerçant une violence psychologique sur ceux qui dévient de la pensée unique.

Je n'aime pas faire partie d'un mouvement qui ressemble au syndicat des chauffeurs d'autobus de Laval ou à celui des cols bleus de Montréal. Je me sens comme un Pragoïse en 1988. Je cherche ma li-

beration, je veux retrouver ma dignité.

Je ne comprends pas qu' alors que l'URSS est tombée depuis des années et que le mur de Berlin n'existe plus, je sois obligé d'adhérer à ce mouvement. Comment se fait-il que la Charte canadienne, qui garantit des tas de libertés, ne puisse me garantir cette liberté fondamentale de quitter une secte aussi peu représentative?

Guy Desrochers
Laval, 4 mai 1999

Une boutade mal interprétée?

Avant d'écrire ces commentaires à propos de l'article de Mario Cloutier (*Le Devoir* 29 avril 1999), j'ai attendu quelques jours dans l'espoir que quelqu'un plus influent ou plus articulé que moi prenne la parole, ou encore que les propos rapportés dans cet article soient démentis.

L'article concerne la bien connue et légitime bataille pour une augmentation de rémunération des 280 juges de la Cour du Québec, versus le gouvernement provincial. Le Bâtonnier du Barreau du Québec, Jacques Fournier, aurait déclaré: «L'indépendance judiciaire dépend de la rémunération, celle-ci étant une façon d'éloigner les juges de la tentation.» Que veut dire Jacques Fournier? Peut-être que les juges, abandonnés à la tentation, pourraient blanchir de l'argent ou vendre absolutions et condamnations ou, pour ainsi dire, se prostituer pour de l'argent?

Si ladite déclaration provient vraiment de M. Fournier (et j'espère encore un démenti), je dois dire ce qui suit:

- du point de vue de l'éthique professionnelle, une telle déclaration est cynique et indécente;
- du point de vue de la bataille économique, c'est un chantage aberrant;
- du point de vue de la morale, c'est d'une bassesse jamais entendue;
- comme message aux jeunes, c'est une invitation à la prostitution.

J'espère encore que tout ça aura été une déclaration mal rapportée ou une boutade mal interprétée. Mais si ce n'est pas le cas...

Gastone Gianese
Québec, 4 mai 1999

L I B R E O P I N I O N

Les infirmières et l'équité salariale

LOUISE CHABOT

Présidente de l'Union québécoise des infirmières et infirmiers (UQII)

MARTINE GAGNON

Conseillère à l'équité salariale à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
(Demain, le mercredi 12 mai, est la Journée internationale de l'infirmière)

Les revendications des infirmières dans la présente négociation visent un redressement majeur des conditions de travail et des conditions d'exercice de la profession. Les difficultés éprouvées par les infirmières sont connues. Aussi réclament-elles des mesures pour diminuer la précarité de l'emploi, alléger la charge de travail, rehausser et stabiliser les équipes de soins et obtenir de meilleures conditions de rémunération.

En somme, la lutte qu'elles mènent en est une pour la reconnaissance professionnelle et sociale. Cette reconnaissance devra se traduire par le droit à l'équité salariale, afin de corriger la discrimination faite à l'endroit d'un groupe composé à 95 % de femmes.

En adoptant la Loi sur l'équité salariale, le gouvernement a reconnu sans l'ombre d'un doute que les emplois dits féminins, c'est-à-dire les emplois où l'on retrouve une forte concentration de femmes, sont discriminés sur le plan salarial par rapport à d'autres emplois occupés majoritairement par des hommes,

et ce, à l'intérieur d'une même entreprise. Cette loi oblige tous les employeurs québécois, y compris le Conseil du trésor, à prendre des moyens concrets, déterminés par la loi, pour corriger la sous-évaluation et, par conséquent, la rémunération des emplois occupés majoritairement par les femmes.

Le Conseil du trésor prétend, dans un rapport qu'il a transmis à la Commission de l'équité salariale, avoir apporté des correctifs salariaux importants aux emplois à prédominance féminine dont l'emploi d'infirmière et qu'ainsi, sa structure de rémunération est exempte de toute discrimination. Mais qu'en est-il dans les faits?

Il est vrai qu'en 1989, à la suite des pressions exercées par le dépôt de plaintes en discrimination salariale faites par des travailleuses des secteurs de l'éducation et de la santé et de la fonction publique à la Commission des droits de la personne, le Conseil du trésor a mené un exercice d'évaluation des emplois qui a apporté un redressement salarial pour les infirmières. Mais l'équité salariale n'est pas chose faite pour autant.

Le gouvernement considère que l'emploi d'infirmière est équivalent à l'emploi masculin de technicien en informatique classe principale. Malgré ce fait, cet emploi masculin est rémunéré près de 2 \$ l'heure de plus que l'emploi d'infirmière. Il est clair que le gouvernement ne respecte pas le principe de salaire égal pour un travail équivalent.

Quant à l'emploi d'infirmière bachelière, comment le Conseil du trésor peut-il prétendre que sa

structure salariale est exempte de toute discrimination et que ses travaux visaient l'équité interne, alors que cet emploi constitue la seule catégorie professionnelle qui ne soit pas payée selon les échelles salariales des professionnels des secteurs public et parapublic? Le manque à gagner pour ces infirmières se situe au-delà de 4000 \$ par année selon l'échelle salariale la plus basse accordée aux professionnels.

Cette situation de discrimination salariale à l'endroit des infirmières est inacceptable et constitue une non-reconnaissance des tâches et responsabilités assumées par ces professionnelles de la santé. Faut-il rappeler qu'elles ont subi des transformations considérables de leurs pratiques depuis le début des années 90 avec la réforme du système de santé québécois?

Comment le gouvernement législateur et employeur de la fonction publique et parapublique peut-il obliger les employeurs du secteur privé à éliminer la discrimination salariale faite à l'égard des femmes lorsqu'il n'applique pas lui-même sa propre loi?

Les infirmières entendent faire valoir que l'évaluation de leur emploi doit être revue pour tenir compte, à sa juste valeur, du travail qu'elles effectuent au quotidien pour la santé et le bien-être des personnes.

L'équité salariale, c'est un droit. Il est légitime que les infirmières, comme des milliers de femmes, exigent que ce droit soit respecté.

IDÉES

Bombardements au Kosovo

Une si mauvaise guerre
et une si belle légendeLa rhétorique de la «mission humanitaire» est une trouvaille
des spinners de l'OTAN pour épargner l'opinion publique

GINA STOICIU

Professeure au département
des communications de l'UQAM

Depuis la révolution en direct à la télévision, la guerre au Rwanda et la guerre du Golfe, la télévision ne cesse d'innover dans sa vocation imaginaire de raconter les catastrophes guerrières. On se rappelle que «la révolution en direct» en Roumanie a été couverte sans censure, sans aucune vérification des sources, avec une information pleine d'éclat et d'émotion pour ce qui devrait être l'image de la fin du communisme. Une image sanglante et héroïque, une «image juste» parce que l'Est et l'Ouest étaient enfin unis dans cette mission légendaire de pousser dans la trappe de l'histoire la dernière dictature communiste.

Par une couverture de 24 heures sur 24, la guerre du Golfe — guerre moins héroïque et à l'odeur du pétrole et des enjeux obscurs — a quant à elle été racontée par des éditions «spécial tempête du désert» censurées par des vigiles militaires.

Surinformation dans le premier cas, avec des erreurs de profusion; sous-information, censure et fauillage dans le deuxième cas, mais avec un même résultat: une construction mythologique des événements, reconstruction capable de reconforter ceux qui racontent l'histoire et de sécuriser du même coup ceux qui se font raconter des histoires.

Dans les deux cas, une «folie communicationnelle» contrôlée et une rhétorique gratifiante à l'adresse des spectateurs cloués au fauteuil. Le citoyen-consommateur a droit non seulement à une belle couverture médiatique mais aussi à une bonne conscience.

Après toutes les leçons que la télévision avait déjà tirées de ces expériences antérieures, comment peut-on comprendre la couverture de cette toute dernière guerre meurtrière au Kosovo? Quelle est donc cette nouvelle légende qui une fois de plus s'interpose dans la reconstruction d'une situation de guerre meurtrière?

La légende de l'intervention humanitaire

Résolument décidés à anéantir Slobodan Milosevic et évidemment à tout prix (c'est-à-dire au prix des destructions massives et des morts, non seulement parmi les Serbes mais aussi parmi les Kosovars), l'OTAN et les

États-Unis, tout au long de cette guerre de «frappes aériennes», n'ont manifesté aucun véritable intérêt pour la modération et la recherche de solutions pacifiques.

La seule chose pour laquelle l'OTAN et les États-Unis ont manifesté un intérêt constant fut celle de «préparer soigneusement les opinions publiques». Les spinners, ceux qui savent que le sens de l'événement change selon l'angle d'interprétation, ont cherché et ont trouvé ce qu'il fallait pour «préparer l'opinion publique». Et nous voilà tous partis sur la rhétorique de la «mission humanitaire».

Comment, en effet, enfoncer le clou pour entretenir la «compassion morale», alors que chaque jour des bombes et des missiles déversés aussi bien sur la méchante Serbie que sur le Kosovo victime aggravaient le désastre humanitaire? Par des images-chocs qui déclenchent l'hypersensibilité et convergent vers la contamination émotionnelle, ce que la télévision a si bien appris à faire...

Doit-on comprendre que les Kosovars tués par des frappes aériennes quittent ce monde heureux d'avoir été chassés de chez eux et tués sur la route de l'exil par des «bombes humanitaires» et des «missiles démocratiques»? Doit-on comprendre que le désastre provoqué par cette guerre de frappes est uniquement un «acte civilisateur»?

Après avoir été partie prenante dans la destruction et la déstabilisation de la région, les soldats de l'OTAN coiffent la casquette humanitaire. Ces forces militaires «reconverties», déclare le président de Médecins du monde, Jacky Mamou, sont «malveillantes, d'autant plus que ces soldats sont à la disposition de la machine de guerre et non pas sous commandement du HCR, le seul organisme international ayant la base juridique et morale de secourir et protéger les réfugiés».

En organisant les «camps humanitaires» pour les réfugiés chassés du Kosovo, on se charge en effet d'un véritable «service après-vente». On crée ainsi une confusion totale entre l'opération destructive des frappes aériennes et l'opération «Abri allié». La logique destructrice est ainsi cosmétisée et coiffée par la mission humanitaire.

La logique destructrice

Derrière cette rhétorique humanitaire, une guerre paradoxale nuance ses enjeux; une guerre porteuse de deux logiques contradictoires: la logique destructrice, guerrière et belliqueuse, et la logique de secours humanitaire. L'effet

de couple» est, dans ce cas, une escalade de la violence, de la destruction et du désastre, escalade dans laquelle il nous est impossible dorénavant de distinguer cause et effet.

Abasourdi par une véritable commotion spectaculaire provoquée par ces images quotidiennes du flot malheureux des réfugiés et enfermée par la saturation dans la compassion morale, l'opinion publique est censée manifester le syndrome de ce que Simmel appelle un «effet de composition», Durkheim une «masse polycellulaire», Hegel une «masse concentrée» et Maffessoli une «communauté émotionnelle» et une «nébuleuse affectuelle».

De cette logique destructrice, l'opinion publique occidentale, qui baigne dans les images de «souffrance produite par Slobodan Milosevic, le seul responsable de cette mauvaise guerre», n'a droit qu'à des images lointaines et spectaculaires d'une guerre abstraite, mécanique, une guerre de haute altitude. Doit-on comprendre qu'au sol, là où les choses se passent, il n'y a que des méchants Serbes, à leur tour émerveillés et emportés par ce triomphalisme technologique occidental?

En diabolisant Milosevic et en justifiant cette guerre par la seule volonté de la Coalition de lui «casser le dos», on diabolise tout le peuple serbe. De plus en plus isolé, encerclé, banni et humilié, il ne peut pas ne pas se sentir, comme le remarquait dernièrement Edgar Morin, «une nation héroïque qui puise sa conscience historique de nation-martyre, depuis 1389 jusqu'aux deux guerres mondiales, dans l'inconscience d'être une nation bourreau».

Sans compter qu'il ne faut pas oublier le contexte symbolique dans lequel tout cela se passe. L'Alliance atlantique et l'organisation militaire, nées en 1949 pour assurer la défense collective des pays membres face au péril soviétique, fête cette année «50 ans de victoire». Avec une fête transformée en conseil de guerre, l'OTAN se donnait, le 23 avril 1999, une toute nouvelle mission: la «mission de gestion de crise et de sécurité collective»... c'est-à-dire le droit d'intervention hors zone pour assurer le triomphe de la démocratie et de l'économie de marché sur le théâtre européen.

Mais l'OTAN avait déjà commencé à remplir cette mission un mois avant d'en avoir été officiellement et légalement chargée. Comment alors ne pas entrevoir cette logique construite d'avance, cette gestulation humanitaire qui donne corps à cette toute nouvelle mission, à savoir «assurer la démocratie et l'épanouissement de l'économie de marché par une organisation militaire et par des interventions militaires»?

En
organisant
des camps
humanitaires
pour
les réfugiés
du Kosovo,
on se charge
en fait
d'un véritable
«service
après-vente»

Services d'intégration linguistique

La mise à mort des COFI

DANIEL BERTHIAUME

Directeur du Centre de la petite enfance Around du monde
(organisme partenaire des COFI depuis 15 ans)

De façon discrète, le nouveau ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Robert Perrault, vient d'annoncer qu'il terminera la besogne entamée par son prédécesseur, André Boisclair, et signer l'arrêt de mort des COFI en mettant la clef sur la porte du 415 de la rue Saint-Roch, la Direction régionale de Montréal (DRM) de son ministère. Le Québec n'étant pas l'Espagne, la mise à mort de cette institution est discrète et drapée de beaux principes: la décentralisation vers des organismes du milieu.

La majorité des immigrants qui utilisent les services d'intégration linguistique (les cours de français) le font à la DRM. Ça cadre mal avec les grandes politiques de régionalisation de l'immigration que tente désespérément d'implanter le gouvernement pour des raisons politiques évidentes. Mais cette concentration des opérations répond à une réalité géographique évidente, qui est le reflet local d'une tendance universelle qu'ont les immigrants de se regrouper.

La DRM, une ancienne école secondaire anglaise rendue obsolète par la loi 101, est située au cœur du Montréal immigrant, dans Parc-Extension, près de Côte-des-Neiges et du boulevard Saint-Laurent. Cette institution a non seulement insufflé un vent de francophonie dans un quartier qui en avait grand besoin, elle est également un modèle d'organisme public d'intégration, et ce pour diverses raisons. Tout d'abord, elle baigne dans le milieu de la population qu'elle tente de rejoindre. Ensuite, la DRM est une des rares institutions publiques québécoises où une proportion significative du personnel est née à l'étranger, et, soit dit en passant, la plupart ont un statut précaire menacé par les changements à venir. Ensuite, cet édifice vaste et moderne permet d'offrir tous les services connexes, dont un centre de documentation, un laboratoire de langues et des garderies. Il donne au nouvel arrivant la perception qu'il est accueilli avec égard et professionnalisme et que le Québec francophone est quelque chose de tout à fait sérieux et crédible. Ce qui n'est malheureusement pas le cas de tous nos organismes publics et communautaires et certainement pas le cas des petits COFI qui étaient situés dans des écoles inévitablement vétustes, car préalablement inoccupées.

Il est évident que la décentralisation va automatiquement entraîner l'abandon de services rendus disponibles par le volume élevé de la clientèle. En ce qui nous concerne (les services de garde), le moment ne pouvait pas être plus mal choisi car le réseau est totalement congestionné par l'implantation du service de garde à 5 \$. Les cours de COFI étant offerts de façon continue, il sera très difficile aux parents, et ceux-ci sont nombreux parmi les nouveaux arrivants, de trouver une solution de garde à quelques semaines d'avis. D'autre part, nous offrons les services à la petite enfance en français, ce qui est loin d'être toujours le cas, et il est démontré que l'intégration des adultes à la société d'accueil passe souvent par celle des enfants.

Une des motivations de la décision de décentraliser est



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Il est évident que la décentralisation va automatiquement entraîner l'abandon de services connexes, comme les garderies, rendus disponibles par le volume élevé de la clientèle.

de rejoindre plus de clientèles. Or c'est un fait que plusieurs immigrants ne fréquenteront jamais le COFI, étant pressés d'améliorer leur sort économique. Par contre, des mesures simples pourraient augmenter le taux de fréquentation, comme le fait d'accepter les citoyens canadiens, qui ne sont pas admissibles actuellement. N'oublions pas que la citoyenneté canadienne peut être accordée trois ans après l'entrée au pays. Mais une chose est évidente, c'est qu'après y avoir investi plus de trois millions de dollars, ce n'est pas en fermant l'organisme qui accueille le plus d'immigrants, un lieu fonctionnel et qui tourne à pleine capacité, qu'on va en améliorer la performance. Quand on regarde les autres réorganisations menées par le gouvernement, on peut être inquiet. En effet, quand on pense au virage ambulatoire, aux centres d'emploi et aux services de garde à 5 \$, on peut prévoir une période d'adaptation et de grincements. Il me semble que, dans le cas des COFI, on jette le bébé avec l'eau du bain alors qu'il aurait été préférable d'avoir le courage d'améliorer ce qui existe déjà.

Il sera très difficile de contrôler la qualité des services offerts par les diverses institutions et groupes communautaires qui offriront ces cours, qui serviront, il ne faut pas se le cacher,

de source importante de financement pour plusieurs. À plus long terme, la perception qu'auront les nouveaux arrivants de la société québécoise sera en partie tributaire de l'organisme qui leur fournira le service. Il est paradoxal que l'on se déleste de pouvoirs acquis du fédéral après de longues luttes.

Nous avions espoir que l'arrivée de M. Perrault signifierait l'abandon de la décision de son prédécesseur, tant celle-ci est déconcertante. Elle est mauvaise car elle met en péril un service essentiel pour la société québécoise: l'intégration des nouveaux arrivants. Elle est aussi mesquine car elle passe sous silence les véritables raisons de ce choix. C'est une opinion partagée par plusieurs artisans de la DRM, qui restent silencieux à cause de l'obligation de réserve prévue par leur statut de fonctionnaires. Mais cette opinion devait être communiquée, car on ne peut pas mettre à mort sans débat une institution publique qui a un rôle utile et pertinent.

La question qui brûle les lèvres de plusieurs ici est la suivante: est-ce que tout ceci n'est motivé que par le fait que la DRM ait été créée par les libéraux dans la circonscription de Christos Siros? J'aurais bien aimé avoir l'opinion de Gérard Godin et de Jacques Couture là-dessus, deux prédécesseurs de Robert Perrault qui ont laissé leur marque dans les COFI.

Chantal
HébertLettre ouverte
à Aline Chrétien

Madame Chrétien, contrairement à votre habitude, vous n'avez pas assisté à la prestation de votre mari à l'occasion du souper-bénéfice annuel du Parti libéral fédéral (section Québec) à Montréal lundi dernier. Le devoir d'Etat motivait cette absence puisque la même journée vous aviez été choisie pour le représenter au chevet de la communauté endeuillée de Taber en Alberta.

Cela d'ailleurs fourni un prétexte au premier ministre pour vous rendre hommage. Sans le citer exactement, il a dit que vous lui aviez évité de multiples erreurs tout au long de son parcours politique.

Ceux qui ont suivi la carrière réussie de M. Chrétien savent bien qu'il disait vrai. Au cours de ma première incarnation dans les pages du *Devoir*, j'ai souvenir d'avoir moi-même pu mesurer de près le poids de vos avis.

C'était à Vancouver en 1990, à l'occasion d'un débat au leadership. Sitôt l'exercice terminé, votre mari avait filé en coup de vent de la salle, son entourage sur les talons. Par accident, je me suis retrouvée dans le même ascenseur. Nous étions presque une dizaine à bord en comptant les conseillers, mais M. Chrétien aurait aussi bien pu être seul avec vous. Incapable d'attendre les quelques secondes qu'il aurait fallues pour franchir les étages, il vous a immédiatement demandé s'il avait été à la hauteur. On a senti tout de suite que, si vous aviez répondu par la négative, les ovations qu'il venait de récolter n'auraient pas compté pour autre chose qu'une claque partisane bien orchestrée.

Plus tard, quand le rôle de chef de l'opposition a semblé lui faire perdre la plupart de ses moyens politiques, on raconte que vous lui avez également signifié qu'il devait se reprendre en main ou renoncer à ses ambitions. À l'époque, vos remontrances ont dû porté fruits puisqu'il a soudainement perdu cette allure de chruit battu qui menaçait de lui coûter ses chances de devenir premier ministre.

Ces jours-ci, on parle beaucoup — en bien comme en mal —, à Ottawa, de l'idée que votre époux sollicite un troisième mandat comme premier ministre. Cela ajouterait, prétendent les partisans de ce projet, une fort jolie plume à son chapeau, et à prix modique de surcroît.

L'opération s'annonce en effet sans trop de risques, vu l'état fragmenté de l'opposition. Et puis, prétend-on, M. Chrétien se serait épris de la vie au 24 Sussex.

Ceux qui raisonnent ainsi énumèrent toujours ce qu'une troisième victoire électorale rapporterait à votre mari en notoriété et en agréments, entre autres. Par contre, ils sont beaucoup moins loquaces sur ce que sa présence continue aux commandes du Canada apporterait à son pays.

Après deux mandats, lui reste-t-il l'énergie de donner du souffle à un gouvernement? A-t-il quelques idées neuves à proposer à ce jeune pays? Est-il encore le meilleur homme pour l'emploi ou est-il simplement devenu celui qui le connaît le mieux?

Si vous aviez été dans la salle en ce premier lundi de mai, vous auriez vu que la prestation de M. Chrétien ne fournissait guère de réponses inspirantes à ces questions essentielles. Avec un discours décousu, presque plaignard sur l'obscurité qui entourerait les réalisations de son gouvernement, il a convaincu une bonne partie de son auditoire qu'il était en bout de piste.

De tous ceux qui inondent un premier ministre de conseils sur son avenir, vous êtes à ce chapitre celle qui est susceptible d'être la mieux avisée. Après tout, contrairement à tous les autres, votre position n'est pas en cause dans sa décision. Qu'il parte ou qu'il reste, rappelez-lui donc que le Canada mérite plus qu'un premier ministre qui fonctionne sur le pilote automatique.

P.S.: Ceux qui connaissent un tant soit peu M. Chrétien savent qu'il a rêvé de retrouver l'affection des Québécois. Rien de plus naturel. Quoi qu'en dise le proverbe, on aimerait toujours mieux être prophète en son pays.

À Montréal, plus d'un millier de ses concitoyens avaient déboursé les 400 \$ qu'il en coûtait pour l'entendre. Mais ils se sont montrés aussi avarés d'applaudissements qu'ils avaient su être généreux avec leurs sous (et surtout ceux de leurs compagnies).

Ces jours-ci, le Québec libéral voit Paul Martin dans sa soupe. Cela comprend bon nombre de ceux qui ont vaillamment soutenu votre mari au leadership il y a presque dix ans. Et cela explique qu'un nombre record de libéraux du Québec aient assisté au souper du PLC. M. Chrétien a bien fait de ne pas souligner lui-même ce soudain rapprochement entre cousins libéraux. La plupart des «provinciaux» n'étaient pas venus pour le voir mais pour se faire voir, certains se demandant même si M. Martin ne pourrait pas leur trouver un siège plus près du pouvoir que celui qu'ils viennent de remporter sous Jean Charest.

Tout cela pour dire que, malgré toutes ses réalisations comme premier ministre, ce que le Québec fédéraliste chuchote qu'il apprécierait le plus de M. Chrétien, c'est de savoir choisir judicieusement le moment de son départ.

Chantal Hébert est correspondante à Montréal pour le quotidien *The Toronto Star*.

Écrivez-nous!

Le *Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Carole Michélin (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (Horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médiat), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Sebastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Christine Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les médecins soignent difficilement les troubles mentaux chez les aînés

MARLENE HABIB
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les personnes âgées, le groupe de la population au taux de dépression et de suicide le plus élevé au Canada, ne reçoivent pas toujours les soins dont elles auraient besoin en santé mentale, révèle une étude.

Des chercheurs de l'université Queen's, de Kingston, en Ontario, ont sondé 115 médecins de famille afin d'établir s'ils traitent les patients âgés atteints de troubles mentaux différemment de patients plus jeunes.

Leur rapport, paru hier dans la dernière édition de *Canadian Family Physician*, constate que la dépression frappe 11 % des personnes âgées, et que cette proportion peut atteindre jusqu'à 50 % en centres d'accueil. Le quart de tous les suicides sont commis par des personnes âgées.

Pourtant, plusieurs des médecins de famille interrogés se disent mal formés pour diagnostiquer la maladie mentale et, par conséquent, ils n'offrent pas de traitement. Ils sont cependant plus prompts à offrir une psychothérapie et des médicaments comme les antidépresseurs à leurs patients plus jeunes.

Constat troublant: plusieurs médecins croient, à tort, que leurs patients plus âgés ne bénéficieraient pas d'un traitement.

Comme la population des plus de 65 ans devrait passer de 3,7 à six millions d'individus en 20 ans, notre société se retrouve devant un défi de taille, estime le docteur Tony Reid, rédacteur scientifique de la publication. «Avec une population vieillissante, l'identification et le traitement des troubles mentaux chez les personnes âgées deviendront des besoins encore plus pressants dans le futur.»

Plusieurs personnes âgées ont tendance à considérer la maladie mentale comme taboue et ne cherchent donc pas à obtenir de l'aide, souligne le D^r Nathan Herrmann, chef du département de psychiatrie gériatrique à l'Université de Toronto.

De plus, dit-il, les médecins et la société ont eux-mêmes contribué au problème en présentant la dépression comme normale chez les personnes âgées. «On voit la personne atteinte d'arthrite ou ayant subi un accident cérébro-vasculaire et on se dit qu'on serait déprimé, soi-même, dans cet état.»

Le D^r Herrmann ne se surprend pas de ce que les personnes âgées soient traitées différemment, parce qu'on a tendance à minimiser leur valeur. «Nous sommes une société qui valorise la jeunesse, la beauté et l'argent, et souvent ces éléments n'existent pas dans la population âgée.»

Pour améliorer la santé mentale des Canadiens âgés, les auteurs de l'étude de Kingston souhaitent que les médecins de famille rafraîchissent leurs attitudes par rapport à ce problème et perfectionnent leurs capacités de diagnostic et de traitement. Dans les facultés de médecine, on sensibilise déjà les étudiants aux besoins des personnes vieillissantes, note le D^r Herrmann.

«Les médecins de famille devront assumer davantage un rôle de leaders, convient le D^r Reid. Nous savons qu'un diagnostic et un traitement précoces de la dépression, de la démence et d'autres troubles mentaux peuvent freiner de manière significative, voire guérir, certains troubles mentaux.»

Un œil sur Bouchard

Jonquière (PC) — La Coalition pour la survie du Centre hospitalier de Jonquière suivra le premier ministre Lucien Bouchard dans tous ses déplacements aujourd'hui dans sa circonscription... et de façon très voyante. Un char allégorique, qui doit accueillir une salle d'opération et qui porte le slogan de la coalition, la santé avant la souveraineté, doit prendre la tête du cortège. Selon Jean-Eudes Girard, membre de la coalition et conseiller municipal de Jonquière, des employés de l'hôpital et de nombreux autres groupes syndicaux suivront le cortège. Évidemment, il compte sur la présence de la population locale, histoire de mettre encore plus de pression sur Lucien Bouchard.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PAGÉ

SUITE DE LA PAGE 1

membres, dont 75 % sont des enseignants.

En fait, selon plusieurs sources, dans les heures qui ont suivi le verdict de la Cour municipale, relativement à une paire de gants volée au magasin La Baie de Place Versailles, Mme Pagé avait décidé qu'elle démissionnerait à moins de recevoir un appui quasi unanime, ce qui n'est pas le cas.

Tout indique aussi que les discussions que Mme Pagé a eues ces derniers jours avec les quatre membres de l'exécutif l'ont amenée à conclure que son maintien à la centrale deviendrait un poids pour l'organisation syndicale, en raison de la précarité dans laquelle le jugement de la Cour municipale la place. Mme Pagé deviendrait en effet vulnérable, autant vis-à-vis de ses rivaux à l'extérieur de la CEQ que de ses ennemis à l'intérieur.

L'annonce de Mme Pagé ce matin ne devrait pas annuler la tenue du conseil général extraordinaire prévue pour vendredi. Mais advenant le cas où Mme Pagé démissionnerait, ce conseil ne serait pas habilité à choisir un remplaçant, même jusqu'au congrès général de la centrale prévu dans un an. Les règlements de l'organisation prévoient que seul un conseil général



Lorraine Pagé

dont l'élection est annoncée au moins 15 jours à l'avance peut procéder à un tel vote.

D'ici là, on peut penser que Monique Richard, la première vice-présidente, qui assume déjà les fonctions liées à la présidence depuis le verdict du 30 avril, assumerait l'intérim.

Mme Pagé a été réélue à la tête de la centrale au dernier congrès, en 1997, avec une mince majorité de 52,7 % des voix. Son adversaire, Francine Frascadore, vient de revenir d'un congé et préside maintenant le syndicat de l'enseignement de l'ouest de Montréal.

La CEQ, est-il nécessaire de le rappeler, s'engage dans une période difficile, avec les négociations pour le renouvellement des conventions collectives et les discussions sur l'équité salariale. La centrale a déjà entrepris les démarches qui lui permettront de déclencher une grève ou divers gestes de protestation.

Le nom d'aucun successeur ne vient spontanément aux lèvres. Mme Pagé a occupé jusqu'à tout récemment beaucoup de place et n'a pas partagé le sommet de la pyramide avec beaucoup de monde.

Elle dira ce matin si elle entend porter ou non en appel la décision du juge Denis Boisvert, qui l'a reconnue coupable de vol à l'étalement en lui imposant une amende de 200 \$.

Après l'Oklahoma, Cuba



RAFAEL PEREZ REUTERS

UN CUBAIN du village de Pedroso, au centre-ouest de la province de Matanzas, montre les restes de sa maison après le passage d'une tornade samedi. Trois personnes ont été tuées et au moins 31 autres ont été blessées.

HIP HOP

«C'est différent, mais pas nécessairement marginal»

SUITE DE LA PAGE 1

et les parents, «surtout dans le contexte des familles monoparentales, où la frontière entre enfants et parents s'est amincie».

Or «l'adolescence est marquée par un retour du conflit œdipien [désir pour le parent du sexe opposé], affirme la chercheuse. Étant petit, on a tous désiré avoir pour nous tout seuls notre parent du sexe opposé. Devant l'impossibilité, on en a fait notre deuil. Avec le développement de la sexualité à deux, ces vieux désirs reviennent en force.» Dans ce contexte où il n'y a plus de barrières entre lui et l'extérieur, le jeune peut donc être tenté de la construire, «de la marquer dans son corps, sur la peau, ce lien entre l'extérieur et l'intérieur». Percages et tatouages ne seraient donc qu'une des nombreuses formes de cette réaction. Jocelyne Thériault cite ces adolescentes qui «enfilent des couches et des couches de vêtements pour dissimuler leurs seins qui pousent». Elle envisage aussi d'intégrer prochainement à ses réflexions «l'anorexie et la boulimie», non pas comme névrose mais comme une forme de marquage des corps.

Mme Thériault tient à dire qu'elle n'est pas en faveur d'un ordre hiérarchique entre parents et enfants. Mais elle soutient que les frontières ont du bon. «Je suggérerais aux parents d'en établir entre eux et leur jeune. Il faut qu'ils se disent: il ne peut remplacer le mari que je n'ai pas, le partenaire que je n'ai pas.»

Hip hop

Par ailleurs, que signifie un autre phénomène social lié à la culture jeune: le hip hop. Chants saccadés, l'expression hip hop traduirait d'ailleurs son rythme), dérivée du rap, souvent «dite» plutôt que chantée, cette musique est constituée d'échantillons informatiques et de pratiques telles que le break dance, le slam dance, etc.

La sociologue Jeanne Louise Caron a présenté hier, au congrès de l'ACFAS, son analyse très particulière. Nouvelle voie des jeunes, de la «génération next» qui suit la «génération X», la chercheuse voit des parallèles entre le hip hop et les nouvelles formes de travail en émergence: notamment dans l'interactivité, l'omniprésence de la technique et le bricolage musical, faisant écho à la fonction «copier-coller» de nos ordinateurs. «C'est une simulation virtuelle de ce qui nous attend», laisse-t-elle tomber en entretien au *Devoir*.

Aussi, les jeunes de cette culture se présentent-ils comme marginaux, mais ils seraient peut-être plus «insérés qu'ils le croient dans l'économie actuelle». Elle note par exemple que le discours de la «nouvelle économie» fait souvent référence aux jeunes. Par ailleurs, le fait qu'une catégorie hip hop ait été intégrée au gala de l'ADISQ est une autre preuve de récupération. «C'est différent, mais pas nécessairement marginal.»

Le 67^e congrès de l'ACFAS a débuté hier et se poursuit jusqu'à vendredi à l'Université d'Ottawa.

BELGRADE

myrdine, est arrivé hier à Pékin dans ce contexte de crise pour des discussions sur le Kosovo.

Pékin, qui dispose d'un droit de veto au Conseil et peut donc s'opposer à toute résolution sur le Kosovo, a exigé hier un arrêt des bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie comme préalable à toute discussion par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une solution politique dans cette province de Serbie.

Le numéro deux du département d'État, Strobe Talbott, a été dépêché hier soir à Moscou afin de s'entretenir avec les responsables russes de la crise du Kosovo.

Sur le plan militaire, l'aviation de l'OTAN a bombardé hier après-midi une zone industrielle à Cacak (160 kilomètres au sud-ouest de Belgrade), faisant quatre morts et 13 blessés, selon l'agence yougoslave Tanjug.

Des avions de l'Alliance ont également bombardé des positions serbes au Kosovo, à moins de dix kilomètres de la frontière albanaise. L'aviation de l'OTAN a visé l'aéroport militaire de Batajnica et deux explosions ont également retenti à Belgrade hier en début d'après-midi.

L'alerte aérienne a été déclenchée hier soir dans sept villes de Serbie, y compris Belgrade, selon l'agence indépendante Beta. Le siège de la police de Valjevo a été détruit lors d'un raid de l'aviation de l'OTAN hier vers 23h, a affirmé un correspondant local de la Radio Studio B. Le siège de la police, qui se trouve dans le centre-ville, «est entièrement détruit», a-t-il déclaré.

Un énorme nuage de poussière plane sur la ville. Des

BELL

SUITE DE LA PAGE 1

Environ 825 de celles qui partent se verront offrir de meilleures conditions de départ, dont des primes de départ représentant 19 mois de salaire plutôt que 14. D'autres pourront postuler un autre emploi chez Nordia ou Bell. Il s'agit d'un des meilleurs programmes de départ en Amérique du Nord», aux dires de Fred Pomeroy, président canadien du SCEP.

Les téléphonistes n'ont pas d'augmentation de salaire dans les échelles proprement dites, mais elles toucheront un forfait de 400 \$ au moment de la signature du contrat. Leur quart de travail sera aussi de sept heures plutôt que de 7,5 heures et elles obtiendront une protection contre l'inflation pour les quatrième et cinquième années de la convention de cinq ans.

Les techniciens s'en tirent mieux. Tous les postes sont maintenus et ils toucheront des augmentations de 2,4 % pendant trois ans et de 3 % pour chacune des deux années suivantes.

Les négociateurs ont aussi négocié une amélioration de la sécurité d'emploi, sous forme de garanties contre la sous-traitance.

Le vice-président du SCEP pour le Québec, Réjean Bercier, a dû défendre le fait que les téléphonistes ne touchent pas d'augmentation, elles qui avaient la sympathie du public. «On essayait de sauver des emplois, à ce moment-ci. C'était justement pour essayer de sauver des emplois et regarder à long terme, pour que l'employeur, plutôt que de commencer à déléter, puisse rebâtir une unité pour les services qui demeurent viables et rentables.»

«Notre mandat, c'était d'aller chercher le maximum avec le moins de souffrance possible. Un moment donné, il faut regarder aussi ce qui est possible», justifiait encore M. Bercier. Du côté de Bell, M. Arseneault disait qu'il s'agit d'une «bonne entente», qui permet d'établir «un équilibre entre les préoccupations des employés et le besoin de la compagnie de demeurer concurrentielle dans le marché».

Le syndicat compte 7000 techniciens et 2500 téléphonistes, et leur vote est global.

Si l'entente est approuvée par les membres, le retour au travail pourrait avoir lieu à compter de dimanche, indique-t-on chez Bell.

Des manifestants bousculent Harris

Quatre étudiants sont arrêtés à Guelph

LEE-ANNE GOODMAN
PRESSE CANADIENNE

La journée a été difficile, hier, pour le premier ministre ontarien Mike Harris et son épouse Janet, qui ont été bousculés par une cinquantaine de manifestants en colère. Plus tôt, à Guelph, lors d'un autre événement parrainé par le Parti conservateur, quatre étudiants universitaires ont été arrêtés par la police.

La manifestation d'hier a eu lieu à Baden, un village situé au sud-ouest de la province. Il s'agit de l'incident le plus grave à survenir depuis le début de la campagne électorale, en prévision du scrutin du 3 juin.

Personne n'a fait l'objet d'une arrestation à Baden, contrairement à Guelph, deux heures plus tôt, où quatre étudiants ont été accusés d'avoir gêné la circulation pour avoir obstrué le passage de l'autobus de campagne de M. Harris.

«Arrêtez donc les vrais criminels! Allez parler aux gens qui ont vu leur prestation d'aide sociale coupée», a lancé une des étudiantes arrêtées, Amanda Dörter.

Les quatre étudiants de Guelph ont dénoncé l'approche «dictatoriale» adoptée par le gouvernement Harris.

Judi dernier, lors du deuxième jour de la campagne électorale, déclenchée la semaine dernière, un manifestant avait été arrêté et accusé lui aussi parce qu'il avait dérangé le déroulement d'une activité électorale du Parti conservateur tenue sur un chantier de construction situé dans la banlieue de Toronto.

Les jours se suivent et se ressemblent depuis le début de cette campagne électorale où les trois chefs de parti ont tendance à répéter les mêmes scénarios.

Pour la seconde fois en une semaine, le chef du NPD, Howard Hampton, a présenté hier le cas d'une personne présumément victime des réductions budgétaires dans le domaine de la santé. Veronica Manuel a dit que depuis l'élection du gouvernement Harris, les choses allaient «de mal en pis». Elle dit avoir considéré abandonner son fils, lourdement handicapé, quand elle a appris que les soins à domicile étaient réduits.

De passage à London, le leader libéral, Dalton McGuinty, a lui aussi répété un air connu, dénonçant les politiques fiscales du premier ministre Harris.

«Il a ajouté 24 milliards de dollars à la dette de la province et il a dû emprunter 10 milliards pour pouvoir offrir des baisses d'impôt aux Ontariens», a-t-il accusé, alors qu'il participait à une tribune téléphonique, sur les ondes de la station CJBK.